Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2116

25.9.2026

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/2116 DE LA COMMISSION

du 8 septembre 2026

accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «Christeyns Peracetic Acid Biocidal Product Family» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le 15 septembre 2017, la société Christeyns NV a présenté à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, une demande d'autorisation de l'Union pour une famille de produits biocides dénommée «Christeyns Peracetic Acid Biocidal Product Family», relevant des types de produits 2, 3 et 4 tels que décrits à l'annexe V dudit règlement, en fournissant une confirmation écrite que l'autorité compétente des Pays-Bas avait accepté d'évaluer la demande. Ladite demande a été enregistrée sous le numéro de dossier BC-AT033914-26 dans le registre des produits biocides.

(2) La substance active contenue dans la famille de produits biocides «Christeyns Peracetic Acid Biocidal Product Family» est l'acide peracétique, qui est inscrit sur la liste de l'Union des substances actives approuvées visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 528/2012 pour les types de produits 2, 3 et 4.

(3) Le 12 mars 2025, conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, l'autorité compétente d'évaluation a transmis à l'Agence son rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.

(4) Le 2 octobre 2025, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 528/2012, l'Agence a présenté à la Commission son avis ([2]), le projet de résumé des caractéristiques du produit biocide pour la famille de produits biocides «Christeyns Peracetic Acid Biocidal Product Family» (ci-après le «RCP») et le rapport final d'évaluation de cette famille de produits biocides.

(5) Dans cet avis, l'Agence conclut que la famille de produits biocides «Christeyns Peracetic Acid Biocidal Product Family» répond à la définition de «famille de produits biocides» figurant à l'article 3, paragraphe 1, point s), du règlement (UE) nº 528/2012, qu'elle peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union conformément à l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, elle remplit les conditions mentionnées à l'article 19, paragraphe 6, dudit règlement.

(6) Le 20 octobre 2025, l'Agence a transmis à la Commission le projet de RCP dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 528/2012.

(7) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère dès lors qu'il est approprié d'accorder une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Christeyns Peracetic Acid Biocidal Product Family».

(8) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.

([2]) Avis de l'ECHA du 11 septembre 2025 concernant l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Christeyns Peracetic Acid Biocidal Product Family» (ECHA/BPC/496/2025) (en anglais uniquement), https://echa.europa.eu/opinions-on-union-authorisation.

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est accordée, sous le numéro EU-0035834-0000, à Christeyns NV pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides dénommée «Christeyns Peracetic Acid Biocidal Product Family» conformément au résumé des caractéristiques du produit biocide figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 15 octobre 2026 au 30 septembre 2036.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 8 septembre 2026.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES

Christeyns Peracetic Acid Biocidal Product Family

Type(s) de produit

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

TP03: Hygiène vétérinaire

Numéro d'autorisation EU-0035834-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides EU-0035834-0000

PARTIE I.

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Nom de famille**

Nom	Christeyns Peracetic Acid Biocidal Product Family

1.2. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux TP03: Hygiène vétérinaire

1.3. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Christeyns NV
	Adresse	Afrikalaan 182 9000 Gent Belgique
Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0035834-0000	
Date de l'autorisation	15 octobre 2026	
Date d'expiration de l'autorisation	30 septembre 2036	

1.4. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	Christeyns N.V.
Adresse du fabricant	Afrikalaan 182 9000 Gent Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Christeyns N.V. site 1 Afrikalaan 182 9000 Gent Belgique

Nom du fabricant	Christeyns France S.A.
Adresse du fabricant	Rue de la Maladrie 31 44124 Vertou France
Emplacement des sites de fabrication	Christeyns France S.A. site 1 Rue de la Maladrie 31 44124 Vertou France

Nom du fabricant	Christeyns UK
Adresse du fabricant	Rutland Street BD4 7EA Bradford Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Christeyns UK site 1 Rutland Street BD4 7EA Bradford Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	Christeyns Italia S.R.L
Adresse du fabricant	Via Aldo Moro, 30 20060 Pessano Con Bornago, Milan Italie
Emplacement des sites de fabrication	Christeyns Italy site 1 Via Aldo Moro, 30 20060 Pessano Con Bornago, Milan Italie

Nom du fabricant	Pliwa Hygiene GmbH
Adresse du fabricant	Pliwastraße 2 34323 Malsfeld Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Pliwa Hygiene GmbH Pliwastraße 2 34323 Malsfeld Allemagne

1.5. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Acide peracétique
Nom du fabricant	Christeyns N.V.
Adresse du fabricant	Afrikalaan 182 9000 Gent Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Christeyns N.V. site 1 Afrikalaan 182 9000 Gent Belgique

Substance active	Acide peracétique
Nom du fabricant	Christeyns France S.A.
Adresse du fabricant	Rue de la Maladrie 31 44124 Vertou France
Emplacement des sites de fabrication	Christeyns France S.A. site 1 Rue de la Maladrie 31, Pl de la Vertonne 44124 Vertou France

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,008 - 15 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	1 - 25,7 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	0,8 - 18,2 % (p/p)
Acide L-(+)-lactique	Acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	Substance non active	79-33-4	201-196-2	0 - 2,8 % (p/p)
Éthanol	Éthanol	Substance non active	64-17-5	200-578-6	0 - 4,68 % (p/p)
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0 - 7,68 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance non active	67-63-0	200-661-7	0 - 0,9 % (p/p)
Acide phosphorique	acide phosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0 - 0,23 % (p/p)
Alcool éthoxylé	Isotridécanol éthoxylé	Substance non active	69011-36-5	931-138-8	0 - 4 % (p/p)
Acide de dodécylbenzène-sulphonic	Acide 4-(tridécan-3-yl) benzène-1-sulfonique	Substance non active	85536-14-7	287-494-3	0 - 2,7 % (p/p)
Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyle, N-oxydes	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyle, N-oxydes	Substance non active	308062-28-4	931-292-6	0 - 2,142 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide SL Concentré soluble Lingettes imprégnées

PARTIE II.

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Chapitre 1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 1 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC 1

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-1

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,0125 - 0,0125 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	1,49 - 1,49 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	1,4 - 1,4 % (p/p)
Acide L-(+)-lactique	Acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	Substance non active	79-33-4	201-196-2	0,8 - 0,8 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 1**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	P102: Tenir hors de portée des enfants. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P501: Éliminer le récipient un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 1.1 – PT2 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à gâchette et essuyage

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: virus (activité virucide à spectre limité) Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces dures non poreuses, hors secteur de la santé. Grand public : maisons (y compris salles de bains) Utilisateurs professionnels : institutions, lieux de travail, hôtels, bâtiments, industrie non alimentaire (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques), entrepôts.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: - Pulvérisation à gâchette (et essuyage pour étaler le désinfectant) et essuyage (pulvérisation à gâchette dans la lingette) Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquez à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette (et essuyez pour répartir le désinfectant). Pulvérisez suffisamment de liquide pour que la surface reste humide pendant la durée de contact requise.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: ca.20 mL/m^2 Utiliser à température ambiante Pour les utilisateurs professionnels : Temps de contact : 15 minutes dans des conditions sales contre les bactéries, les levures et les virus (spectre limité) pour le spray à gâchette (et essuyage pour étaler le désinfectant), et avec essuyage (spray à gâchette dans la lingette) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de temps de contact dans des conditions sales. Pour le grand public (non-professionnels) : Temps de contact : 15 minutes dans des conditions sales contre les bactéries et les levures pour le spray à gâchette (et essuyage pour répartir le désinfectant), et avec essuyage (spray à gâchette dans la lingette) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de temps de contact dans des conditions sales. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 5 applications/jour (grand public), jusqu'à 19 applications/jour (utilisateurs professionnels) Le taux d'application d'environ 20 ml / m^2 équivaut à 17 coups/m^2

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons de 750 ml avec pulvérisateur à gâchette à l'intérieur (PEHD = polyéthylène haute densité) Bidons de recharge de 5 L (PEHD) avec bouchons à vis (PEHD) (réservés aux utilisateurs professionnels)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation et essuyage des surfaces dures non poreuses

Pulvérisation : pulvérisez le produit directement sur la surface à traiter et laissez sécher ou essuyez après le temps de contact requis. Si nécessaire, essuyez le produit sur la surface avec une lingette ou un chiffon pour l'étaler.

Essuyage (pulvérisation sur une lingette) : le produit peut également être pulvérisé sur une lingette, puis appliqué sur la surface.

Assurez-vous que la surface est complètement humide et reste humide pendant le temps de contact requis. Aucun intervalle n'est nécessaire entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

Respectez les instructions d'utilisation.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Si un avis médical est nécessaire, ayez le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Lavez la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincez à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à retirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 1.2 – PT4 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à gâchette et essuyage

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: virus Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces dures non poreuses Grand public : cuisines Utilisateurs professionnels : cuisines industrielles, restaurants, industrie agroalimentaire, industrie de l'alimentation animale
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation à gâchette (et essuyage pour étaler le désinfectant) et essuyage (pulvérisation à gâchette dans la lingette) Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquez à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette (et essuyez pour répartir le désinfectant). Pulvérisez suffisamment de liquide pour que la surface reste humide pendant le temps de contact requis.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: ca.20 mL/m^2 Utiliser à température ambiante Temps de contact : 15 minutes dans des conditions sales contre les bactéries, les levures et les virus pour le spray à gâchette (avec essuyage pour répartir le désinfectant), et avec essuyage (spray à gâchette dans la lingette) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de temps de contact dans des conditions sales. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 5 applications/jour (grand public), jusqu'à 19 applications/jour (utilisateurs professionnels) Le taux d'application d'environ 20 ml/m^2 équivaut à 17 coups/m^2
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons de 750 ml avec pulvérisateur à gâchette à l'intérieur (PEHD) Bidons de recharge de 5 L (PEHD) avec bouchons à vis (PEHD) (réservés aux utilisateurs professionnels)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation et essuyage des surfaces dures non poreuses

Pulvérisation : pulvérisez le produit directement sur la surface à traiter et laissez sécher ou essuyez après le temps de contact requis. Si nécessaire, essuyez le produit sur la surface avec une lingette ou un chiffon pour le répartir.

Essuyage (pulvérisation sur la lingette) : le produit peut également être pulvérisé sur une lingette, puis appliqué sur la surface.

Assurez-vous que la surface est complètement humide et reste humide pendant le temps de contact requis.

Les surfaces ou objets traités susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés à l'eau potable après la désinfection.

Aucun intervalle n'est requis entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

Respectez les instructions d'utilisation.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Si un avis médical est nécessaire, ayez le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Lavez la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincez à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à retirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consultez les instructions d'utilisation spécifiques.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

L'accès aux personnes présentes / aux animaux doit être restreint pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Précautions environnementales

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Consultez les instructions spécifiques à l'utilisation pour éliminer le produit et son emballage en toute sécurité.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans son emballage d'origine, à température ambiante. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

Durée de conservation : 3 mois

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés/animaux domestiques.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les professionnels (y compris les industriels) désignent les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale.

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m^3 pour le peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 2 mg/m^3 (STEL) pour l'acide phosphorique (n° CAS : 7664-38-2) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides.

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Chriox Spray	
	Desinfectant Détartrant	
Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,0125 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	1,49 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	1,4 % (p/p)
Acide L-(+)-lactique	Acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	Substance non active	79-33-4	201-196-2	0,8 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 2 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC 2

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-2

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,009 - 0,009 % (p/p)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	2,87 - 2,87 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	0,8 - 0,8 % (p/p)
Acide L-(+)-lactique	Acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	Substance non active	79-33-4	201-196-2	0,24 - 0,24 % (p/p)
Éthanol	Éthanol	Substance non active	64-17-5	200-578-6	4,68 - 4,68 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 2**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2

Mentions de danger	H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H290: Peut être corrosif pour les métaux. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des vêtements de protection. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux/visage. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Chercher un avis médical. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P501: Éliminer le récipient un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 2.1 – PT2 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à gâchette et essuyage

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces dures non poreuses Hôpitaux, institutions, hôtels, lieux de travail, bâtiments, industrie non alimentaire (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques), entrepôts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation à gâchette (et essuyage pour étaler le désinfectant) et essuyage (pulvérisation à gâchette dans la lingette) Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquez à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette (et essuyez pour répartir le désinfectant). Pulvérisez suffisamment de liquide pour que la surface reste humide pendant le temps de contact requis.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: ca.20 mL/m^2 Utiliser à température ambiante PT2 santé : Les surfaces doivent être préalablement nettoyées avant la désinfection. Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres avec essuyage (vaporiser le spray dans la lingette). Utilisation spéciale : contre les champignons après 15 minutes de contact dans des conditions propres avec essuyage (vaporiser le spray dans la lingette). PT2 non-santé : Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres avec essuyage (vaporisation dans l'essuie-tout). Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions sales avec un spray à gâchette (avec essuyage pour répartir le liquide). Utilisation spéciale : contre les champignons après 15 minutes de contact dans des conditions propres avec essuyage (vaporisation dans la lingette). Utilisation spéciale : également contre les champignons après 15 minutes de contact dans des conditions sales avec un spray à gâchette (avec essuyage pour répartir le liquide). Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 19 applications/jour Le taux d'application d'environ 20 ml/m^2 équivaut à 17 coups/m^2
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons de 750 ml avec pulvérisateur à gâchette à l'intérieur (PEHD) Bidons de recharge de 5 L (PEHD) avec bouchons à vis (PEHD)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation et essuyage des surfaces dures non poreuses

Pulvérisation : pulvérisez le produit directement sur la surface à traiter et laissez sécher ou essuyez après le temps de contact requis. Si nécessaire, essuyez le produit sur la surface avec une lingette ou un chiffon pour le répartir.

Essuyage (pulvérisation sur une lingette) : le produit peut également être pulvérisé sur une lingette, puis appliqué sur la surface.

Assurez-vous que la surface est complètement humide et reste humide pendant le temps de contact requis.

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Aucun intervalle n'est requis entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Veillez à effectuer l'application dans des locaux bien ventilés.

Réservé au traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

Éloignez toute personne non protégée des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

Mesures d'hygiène : Lavez-vous les mains après avoir manipulé le produit.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 2.2 – PT4 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à gâchette et essuyage

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces dures non poreuses Cuisines industrielles, restaurants, industrie agroalimentaire, industrie fourragère

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation à gâchette (et essuyage pour étaler le désinfectant) et essuyage (pulvérisation à gâchette dans la lingette) Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquez à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette (et essuyez pour répartir le désinfectant). Pulvérisez suffisamment de liquide pour que la surface reste humide pendant le temps de contact requis.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: ca.20 mL/m^2 Utilisation à température ambiante Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions sales pour le spray à gâchette (avec essuyage pour répartir le liquide). Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres avec essuyage (vaporisation sur l'essuie-tout). Utilisation spéciale : contre les champignons après 15 minutes dans des conditions sales pour le spray à gâchette (avec essuyage pour répartir le liquide). Utilisation spéciale : contre les champignons après 15 minutes de contact dans des conditions propres avec essuyage (vaporisation sur l'essuie-tout). Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 19 applications/jour Le taux d'application d'environ 20 ml/m^2 équivaut à 17 coups/m^2
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons de 750 ml avec pulvérisateur à gâchette à l'intérieur (PEHD) Bidons de recharge de 5 L (PEHD) avec bouchons à vis (PEHD)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation et essuyage des surfaces dures non poreuses

Pulvérisation : pulvérisez le produit directement sur la surface à traiter et laissez sécher ou essuyez après le temps de contact requis. Si nécessaire, essuyez le produit sur la surface avec une lingette ou un chiffon pour le répartir.

Essuyage (pulvérisation sur la lingette) : le produit peut également être pulvérisé sur une lingette, puis appliqué sur la surface.

Assurez-vous que la surface est complètement humide et reste humide pendant le temps de contact requis.

Les surfaces ou objets traités susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés à l'eau potable après la désinfection.

Aucun intervalle n'est requis entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

Éloignez les personnes non protégées des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

Mesures d'hygiène : Lavez-vous les mains après avoir manipulé le produit.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consultez les instructions d'utilisation spécifiques.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

L'accès aux personnes présentes / aux animaux doit être restreint pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Précautions environnementales

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Consultez les instructions spécifiques à l'utilisation pour éliminer le produit et son emballage en toute sécurité.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans son emballage d'origine, à température ambiante. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

Durée de conservation : 3 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les professionnels (y compris les industriels) désignent les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale.

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m^3 pour le peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 2 mg/m^3 (STEL) pour l'acide phosphorique (n° CAS : 7664-38-2) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides.

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 2

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Proglass Désinfectant	
	Resolutions Détergent Désinfectant Toutes Surfaces	
	Phago'Soft	
Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0002 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,009 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	2,87 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	0,8 % (p/p)
Acide L-(+)-lactique	Acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	Substance non active	79-33-4	201-196-2	0,24 % (p/p)
Éthanol	Éthanol	Substance non active	64-17-5	200-578-6	4,68 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 3 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC 3

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-3

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,014 - 0,014 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	1,48 - 1,48 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	1,2 - 1,2 % (p/p)
Acide L-(+)-lactique	Acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	Substance non active	79-33-4	201-196-2	2,8 - 2,8 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 3**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3

Mentions de danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux H290: Peut être corrosif pour les métaux. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment water. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P321: Traitement spécifique (voir. sur cette étiquette). P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Chercher l'avis d'un médecin. P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P501: Éliminer le récipient un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 3.1 – PT2 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à gâchette

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces dures non poreuses Hôpitaux, institutions, hôtels, lieux de travail, bâtiments, industrie non alimentaire (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques), entrepôts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Déclenchement pulvérisation Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquez à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette. Pulvérisez suffisamment de liquide pour maintenir la surface humide pendant le temps de contact requis.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: ca.20 mL/m² Utiliser à température ambiante PT2 santé : Les surfaces doivent être préalablement nettoyées avant la désinfection. Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres. Utilisation spéciale : contre les champignons et les virus après 15 minutes de contact dans des conditions propres. PT2 non-santé : Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions sales. Utilisation spéciale : contre les champignons et les virus après 15 minutes dans des conditions sales. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 19 applications/jour Le taux d'application d'environ 20 ml/m² équivaut à 17 coups/m²
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons de 750 ml avec pulvérisateur à gâchette à l'intérieur (PEHD) Bidons de recharge de 5 L (PEHD) avec bouchons à vis (PEHD)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation sur des surfaces dures non poreuses

Pulvérisez le produit directement sur la surface à traiter et laissez sécher ou essuyez après le temps de contact requis. Si nécessaire, étalez le produit sur la surface à l'aide d'un chiffon ou d'une lingette. Assurez-vous que la surface est complètement humide et reste humide pendant le temps de contact requis.

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Aucun intervalle n'est nécessaire entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Le port de lunettes de protection conformes à la norme EN166 ou équivalentes est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Le port de gants de protection résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 ou équivalente est obligatoire lors de la manipulation du produit. Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire qu'une personne soit présente, celle-ci doit porter le même EPI que l'utilisateur professionnel.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 3.2 – PT4 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à gâchette

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: virus

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces dures non poreuses Cuisines industrielles, restaurants, industrie agroalimentaire, industrie fourragère
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Déclenchement de la pulvérisation Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette. Pulvériser suffisamment de liquide pour maintenir la surface humide pendant le temps de contact requis.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: ca.20 mL/m^2 Utiliser à température ambiante. Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions sales. Utilisation spéciale : contre les champignons et les virus après 15 minutes dans des conditions sales. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 19 applications/jour Le taux d'application d'environ 20 ml/m^2 équivaut à 17 coups/m^2
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons de 750 ml avec pulvérisateur à gâchette à l'intérieur (PEHD) Bidons de recharge de 5 L (PEHD) avec bouchons à vis (PEHD)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Vaporisez le produit directement sur la surface dure non poreuse à traiter et laissez sécher ou essuyez après le temps de contact requis. Si nécessaire, étalez le produit sur la surface à l'aide d'une lingette ou d'un chiffon. Assurez-vous que la surface est complètement humide et reste humide pendant le temps de contact requis.

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Les surfaces ou objets traités susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés à l'eau potable après la désinfection.

Aucun intervalle n'est requis entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Le port de lunettes de protection conformes à la norme EN166 ou équivalentes est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Le port de gants de protection résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 ou équivalente est obligatoire lors de la manipulation du produit. Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire qu'une personne se trouve à proximité, celle-ci doit porter le même EPI que l'utilisateur professionnel.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation 3.3 – Désinfection des cuvettes de WC PT2, pulvérisation à gâchette

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces dures non poreuses Hôpitaux, institutions, hôtels, lieux de travail, bâtiments, industrie non alimentaire (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques), entrepôts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Déclenchement de la pulvérisation Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette. Les surfaces doivent être préalablement nettoyées avant la désinfection. Pulvériser suffisamment de liquide pour que la surface reste humide pendant le temps de contact requis. Placer un panneau d'avertissement pendant la désinfection.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: ca.20 mL/m² Utiliser à température ambiante. Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions propres. Utilisation spéciale : également contre les champignons et les virus après 15 minutes de contact dans des conditions propres. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 19 applications/jour Le taux d'application d'environ 20 ml/m² équivaut à 17 passages/m²
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons de 750 ml avec pulvérisateur à gâchette à l'intérieur (PEHD) Bidons de recharge de 5 L (PEHD) avec bouchons à vis (PEHD)

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Désinfection de la cuvette des toilettes par pulvérisation à gâchette

Pulvérisez le produit directement sur la surface à traiter et laissez sécher ou frottez après le temps de contact requis. Si nécessaire, frottez le produit sur la surface à l'aide d'une brosse de toilettes pour le répartir. Assurez-vous que la surface est complètement humide et reste humide pendant le temps de contact requis.

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Aucun intervalle n'est nécessaire entre les applications du produit biocide ou entre les applications et la prochaine utilisation de la surface traitée.

Placez un panneau d'avertissement pendant la désinfection.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m²).

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Le port de lunettes de protection conformes à la norme EN166 ou équivalentes est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Le port de gants de protection résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 ou équivalente est obligatoire lors de la manipulation du produit. Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire qu'une personne se trouve à proximité, celle-ci doit porter le même EPI que l'utilisateur professionnel.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 3

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consultez les instructions d'utilisation spécifiques.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

L'accès aux personnes présentes / aux animaux doit être restreint pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Précautions environnementales

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Consultez les instructions spécifiques à l'utilisation pour éliminer le produit et son emballage en toute sécurité.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans son emballage d'origine, à température ambiante. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

Durée de conservation : 12 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les professionnels (y compris les industriels) désignent les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale.

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m^3 pour le peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 2 mg/m^3 (STEL) pour l'acide phosphorique (n° CAS : 7664-38-2) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides.

Les titres complets des normes EN mentionnées dans les sections où sont énumérées les mesures d'atténuation des risques doivent être indiqués dans la section 6 comme suit :

EN 166 - Protection des yeux contre les produits chimiques

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 3

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Nettoyant Désinfectant Sanitaire	
	Hygiasan	
	Phago'Sanit	
	Axisurf Biofilm3D	
Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0003 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,014 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	1,48 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	1,2 % (p/p)
Acide L-(+)-lactique	Acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	Substance non active	79-33-4	201-196-2	2,8 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 4 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 4 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC 4

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-4

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP03: Hygiène vétérinaire TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 4

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 4**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,034 - 0,034 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	3,22 - 3,22 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	1,16 - 1,16 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance non active	67-63-0	200-661-7	0,9 - 0,9 % (p/p)
Acide phosphorique	acide phosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,23 - 0,23 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 4**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 4

Mentions de danger	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Conseils de prudence	P102: Tenir hors de portée des enfants. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P501: Éliminer le récipient un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 4.1 – PT2 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à gâchette et essuyage

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: virus Nom commun: spores bactériennes Nom commun: Mycobactéries

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces dures non poreuses Hôpitaux, institutions, hôtels, lieux de travail, bâtiments, industrie non alimentaire (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques), entrepôts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation par gâchette (avec essuyage pour étaler le liquide) et essuyage (pulvérisation par gâchette dans la lingette) Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquez à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette (et essuyez). Pulvérisez suffisamment de liquide pour que la surface reste humide pendant le temps de contact requis.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: ca.20 mL/m² Utiliser à température ambiante Pour les utilisateurs professionnels : PT2 santé : Utilisation courante : contre les bactéries, les levures, les champignons et les mycobactéries après 5 minutes de contact dans des conditions sales avec essuyage (vaporiser le spray dans la lingette). Utilisation spéciale : pour le spray à gâchette (avec essuyage pour répartir le liquide) contre les virus (activité virucide à spectre limité après seulement 5 minutes) après 15 minutes, et contre les mycobactéries après 5 minutes dans des conditions sales. Contre les spores bactériennes après 15 minutes dans des conditions propres. PT2 non médical : Utilisation courante : contre les bactéries, les levures, les champignons et les mycobactéries après 5 minutes de contact dans des conditions sales avec essuyage (vaporisation sur l'essuie-tout). Utilisation courante : contre les bactéries, les levures, les virus à spectre limité et les mycobactéries après 5 minutes de contact dans des conditions sales pour la vaporisation (avec essuyage pour répartir le liquide). Utilisation spéciale : contre les spores bactériennes, les champignons et les virus à spectre complet après 15 minutes dans des conditions sales pour le spray à gâchette (avec essuyage pour répartir le liquide). Utiliser à température ambiante Pour le grand public (non-professionnels) : Soins de santé PT2 : Utilisation courante : contre les bactéries, les levures, les champignons et les mycobactéries après 5 minutes de contact dans des conditions sales avec essuyage (vaporiser le spray à gâchette sur la lingette). Utilisation spéciale : Pour le spray à gâchette (avec essuyage pour répartir le liquide) contre les virus après 15 minutes, et contre les mycobactéries après 5 minutes dans des conditions sales. Contre les spores bactériennes après 15 minutes dans des conditions propres. PT2 non-santé : Utilisation courante : contre les bactéries, les levures, les champignons et les mycobactéries après 5 minutes de contact dans des conditions sales avec essuyage (vaporisation dans la lingette). Utilisation courante : contre les bactéries, les levures et les mycobactéries après 5 minutes de contact dans des conditions sales pour le spray à gâchette (avec essuyage pour répartir le liquide). Utilisation spéciale : contre les spores bactériennes, les champignons et les virus après 15 minutes dans des conditions sales pour le spray à gâchette (avec essuyage pour répartir le liquide). Nombre et fréquence des applications: Fréquence : Utilisateurs professionnels : jusqu'à 19 applications/jour. Grand public : jusqu'à 5 applications/jour Le taux d'application d'environ 20 ml/m² équivaut à 17 coups/m²

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons de 750 ml avec pulvérisateur à gâchette à l'intérieur (PEHD) Bidons de recharge de 5 L (PEHD) avec bouchons à vis (PEHD) (réservés aux utilisateurs professionnels)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation et essuyage des surfaces dures non poreuses

Pulvérisation : pulvérisez le produit directement sur la surface à traiter, étalez-le à l'aide d'une lingette ou d'un chiffon et laissez sécher ou essuyez après le temps de contact requis.

Essuyage (pulvérisation sur une lingette) : le produit peut également être pulvérisé sur une lingette, puis appliqué sur la surface. Assurez-vous que la surface est complètement humide et le reste pendant le temps de contact requis.

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être préalablement nettoyées avant la désinfection.

En cas de salissures importantes, nettoyez d'abord la surface avant d'appliquer le produit comme indiqué ci-dessus.

Aucun intervalle n'est nécessaire entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

Respectez les instructions d'utilisation.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Si un avis médical est nécessaire, ayez le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Lavez la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincez à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à retirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 4.2 – PT3 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à gâchette

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: virus

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces dures non poreuses Désinfection des surfaces dures non poreuses par pulvérisation à gâchette (logements pour animaux, cages)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation par gâchette (et essuyage pour étaler le désinfectant) Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette et essuyer. Les surfaces doivent être préalablement nettoyées avant la désinfection. Pulvériser suffisamment de liquide pour maintenir la surface humide pendant le temps de contact requis.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: ca.20 mL/m^2 Utilisation : contre les bactéries, les levures, les virus et les champignons après 30 minutes dans des conditions propres. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : Utilisateurs professionnels : jusqu'à 19 applications/jour. Grand public : jusqu'à 5 applications/jour Le taux d'application d'environ 20 ml/m^2 équivaut à 17 coups/m^2
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons de 750 ml avec pulvérisateur à gâchette à l'intérieur (PEHD) Bidons de recharge de 5 L (PEHD) avec bouchons à vis (PEHD) (réservés aux utilisateurs professionnels)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation sur surfaces ouvertes

Pulvérisez le produit directement sur la surface à traiter et laissez sécher ou essuyez après le temps de contact requis. Si nécessaire, étalez le produit sur la surface à l'aide d'une lingette ou d'un chiffon. Assurez-vous que la surface est complètement humide et reste humide pendant le temps de contact requis.

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Aucun intervalle n'est nécessaire entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

À utiliser uniquement sur des surfaces non poreuses.

Respectez les instructions d'utilisation.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

Le produit ne doit pas être utilisé en présence d'animaux.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Si un avis médical est nécessaire, ayez le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Lavez la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincez à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à retirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation 4.3 – PT4 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à gâchette et essuyage

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: virus Nom commun: spores bactériennes Nom commun: Mycobactéries
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces dures non poreuses Cuisines industrielles, restaurants, industrie agroalimentaire, industrie de l'alimentation animale
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation à gâchette (et essuyage pour étaler le désinfectant) et essuyage (pulvérisation à gâchette dans la lingette) Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquez à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette et essuyez. Pulvérisez suffisamment de liquide pour que la surface reste humide pendant le temps de contact requis.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: ca.20 mL/m^2 Utiliser à température ambiante Utilisation courante : contre les bactéries, les levures, les champignons et les mycobactéries après 5 minutes de contact dans des conditions sales avec essuyage (vaporiser le spray dans la lingette). Utilisation courante : contre les bactéries, les levures, les virus et les mycobactéries après 5 minutes dans des conditions sales pour le spray (avec essuyage pour répartir le liquide). Utilisation spéciale : contre les spores bactériennes, les champignons et les virus après 15 minutes dans des conditions sales pour le spray à gâchette (avec essuyage pour répartir le liquide). Nombre et fréquence des applications: Fréquence : Utilisateurs professionnels : jusqu'à 19 applications/jour. Grand public : jusqu'à 5 applications/jour Le taux d'application d'environ 20 ml/m^2 équivaut à 17 coups/m^2
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons de 750 ml avec pulvérisateur à gâchette à l'intérieur (PEHD) Bidons de recharge de 5 L (PEHD) avec bouchons à vis (PEHD) (réservés aux utilisateurs professionnels)

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation et essuyage des surfaces dures non poreuses

Pulvérisation : pulvérisez le produit directement sur la surface à traiter et laissez sécher ou essuyez après le temps de contact requis. Si nécessaire, essuyez le produit sur la surface avec une lingette ou un chiffon pour l'étaler.

Essuyage (pulvérisation sur une lingette) : le produit peut également être pulvérisé sur une lingette, puis appliqué sur la surface.

Assurez-vous que la surface est complètement humide et reste humide pendant le temps de contact requis. Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Les surfaces ou objets traités susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés à l'eau potable après la désinfection.

Aucun intervalle n'est requis entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

Respectez les instructions d'utilisation.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Si un avis médical est nécessaire, ayez le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Lavez la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincez à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à retirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 4

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consultez les instructions d'utilisation spécifiques.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

L'accès aux personnes présentes / aux animaux doit être restreint pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Précautions environnementales

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Consultez les instructions spécifiques à l'utilisation pour éliminer le produit et son emballage en toute sécurité.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans son emballage d'origine, à température ambiante. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

Durée de conservation : 12 mois

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés/animaux domestiques.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les professionnels (y compris les industriels) désignent les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale.

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour le peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 2 mg/m³ (STEL) pour l'acide phosphorique (n° CAS : 7664-38-2) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides.

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 4

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Phago'Spore	
	Axisurf Consult	
	AIRANDE H2O2 Solution 3	
	NOSOSOL 3.25%	
	Multi-Prop H2O2	
Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0004 1-4	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,034 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	3,22 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	1,16 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance non active	67-63-0	200-661-7	0,9 % (p/p)
Acide phosphorique	acide phosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,23 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 5 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 5 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC 5

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-5

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 5

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 5**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,014 - 0,014 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	1,48 - 1,48 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	1,2 - 1,2 % (p/p)
Acide L-(+)-lactique	Acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	Substance non active	79-33-4	201-196-2	2,8 - 2,8 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 5**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 5

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208: Contient du (de la) cineole. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence	P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter un équipement de protection des yeux. Porter des gants de protection. P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P321: Traitement spécifique (voir. sur cette étiquette). P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Rechercher un avis médical P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P501: Éliminer le récipient un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 5.1 – PT2 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à gâchette

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces dures non poreuses Professionnel : hôpitaux, institutions, hôtels, lieux de travail, bâtiments, industrie non alimentaire (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques), entrepôts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Déclenchement de la pulvérisation Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquez à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette. Pulvérisez suffisamment de liquide pour maintenir la surface humide pendant la durée de contact requise.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: ca.20 mL/m^2 Utiliser à température ambiante PT2 Santé : Les surfaces doivent être préalablement nettoyées avant la désinfection. Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres.

	Utilisation spéciale : également contre les champignons et les virus après 15 minutes dans des conditions propres. PT2 Non-santé : Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions sales. Utilisation spéciale : contre les champignons et les virus après 15 minutes dans des conditions sales. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 19 applications/jour Le taux d'application d'environ 20 ml/m^2 équivaut à 17 coups/m^2
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons de 750 ml avec pulvérisateur à gâchette à l'intérieur (PEHD) Bidons de recharge de 5 L (PEHD) avec bouchons à vis (PEHD)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation sur des surfaces dures non poreuses

Pulvérisez le produit directement sur la surface à traiter et laissez sécher ou essuyez après le temps de contact requis. Si nécessaire, étalez le produit sur la surface à l'aide d'une lingette ou d'un chiffon. Assurez-vous que la surface est complètement humide et le reste pendant le temps de contact requis.

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Aucun intervalle n'est nécessaire entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

Tenez les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire qu'une personne soit présente, portez le même EPI que l'utilisateur professionnel

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Le port de lunettes de protection conformes à la norme EN166 ou équivalentes est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Le port de gants de protection résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 ou équivalentes est obligatoire lors de la manipulation du produit. Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 5.2 – PT4 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à gâchette

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces dures non poreuses Professionnel : cuisines industrielles, restaurants, industrie agroalimentaire, industrie fourragère
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Déclenchement de la pulvérisation Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquez à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette. Pulvérisez suffisamment de liquide pour maintenir la surface humide pendant le temps de contact requis.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: ca.20 mL/m^2 Utiliser à température ambiante. Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions sales. Utilisation spéciale : contre les champignons et les virus après 15 minutes de contact dans des conditions sales. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 19 applications/jour Le taux d'application d'environ 20 ml/m^2 équivaut à 17 coups/m^2
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons de 750 ml avec pulvérisateur à gâchette à l'intérieur (PEHD) Bidons de recharge de 5 L (PEHD) avec bouchons à vis (PEHD)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation sur des surfaces dures non poreuses

Pulvérisez le produit directement sur la surface à traiter et laissez sécher ou essuyez après le temps de contact requis. Si nécessaire, étalez le produit sur la surface à l'aide d'une lingette ou d'un chiffon. Assurez-vous que la surface est complètement humide et reste humide pendant le temps de contact requis.

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Les surfaces ou objets traités susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés à l'eau potable après la désinfection.

Aucun intervalle n'est requis entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

Éloignez les personnes non protégées des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire qu'une personne soit présente, portez le même EPI que l'utilisateur professionnel

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Le port de lunettes de protection conformes à la norme EN166 ou équivalentes est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Le port de gants de protection résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 ou équivalentes est obligatoire lors de la manipulation du produit. Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : En cas d'apparition de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation 5.3 – Désinfection des cuvettes de WC PT2, pulvérisation à gâchette

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces Professionnel : hôpitaux, institutions, hôtels, lieux de travail, bâtiments, industrie non alimentaire (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques), entrepôts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Déclenchement de la pulvérisation Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette. Les surfaces doivent être préalablement nettoyées avant la désinfection. Pulvériser suffisamment de liquide pour maintenir la surface humide pendant le temps de contact requis. Placer un panneau d'avertissement pendant la désinfection.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: ca.20 mL/m^2 Utiliser à température ambiante. Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions propres. Utilisation spéciale : également contre les champignons et les virus après 15 minutes de contact dans des conditions propres. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 19 applications/jour Le taux d'application d'environ 20 ml/m^2 équivaut à 17 coups/m^2
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacons de 750 ml avec pulvérisateur à gâchette à l'intérieur (PEHD) Bidons de recharge de 5 L (PEHD) avec bouchons à vis (PEHD)

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Désinfection de la cuvette des toilettes par pulvérisation à gâchette :

Pulvérisez le produit directement sur la surface à traiter et laissez sécher ou frottez après le temps de contact requis. Si nécessaire, frottez le produit sur la surface à l'aide d'une brosse de toilettes pour le répartir. Assurez-vous que la surface est complètement humide et reste humide pendant le temps de contact requis.

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Aucun intervalle n'est nécessaire entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

Placez un panneau d'avertissement pendant la désinfection.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

Tenez les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire qu'une personne soit présente, portez le même EPI que l'utilisateur professionnel.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Le port de lunettes de protection conformes à la norme EN166 ou équivalentes est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Le port de gants de protection résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 ou équivalentes est obligatoire lors de la manipulation du produit. Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 5

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consultez les instructions d'utilisation spécifiques.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

L'accès aux personnes présentes / aux animaux doit être restreint pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Précautions environnementales

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Consultez les instructions spécifiques à l'utilisation pour éliminer le produit et son emballage en toute sécurité.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans son emballage d'origine, à température ambiante. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

Durée de conservation : 12 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les professionnels (y compris les industriels) désignent les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale.

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour le peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Veuillez noter que la valeur de référence européenne de 2 mg/m³ (STEL) pour l'acide phosphorique (n° CAS : 7664-38-2) a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides.

Les titres complets des normes EN mentionnées dans les sections où les mesures d'atténuation des risques sont énumérées doivent être indiqués dans la section 6 comme suit :

EN 166 - Protection des yeux contre les produits chimiques

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 5

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NETTOYANT Désinfectant & détartrant Eucalyptus	
Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0005 1-5	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,014 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	1,48 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	1,2 % (p/p)
Acide L-(+)-lactique	Acide (2*S*)-2-hydroxypropanoïque	Substance non active	79-33-4	201-196-2	2,8 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 6 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 6 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC 6

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-6

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 6

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 6**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	2,4 - 2,4 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	7,3 - 7,3 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	16,2 - 16,2 % (p/p)
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0,5 - 0,5 % (p/p)
Alcool éthoxylé	Isotridécanol éthoxylé	Substance non active	69011-36-5	931-138-8	4 - 4 % (p/p)
Acide de dodécylbenzène-sulphonic	Acide 4-(tridécan-3-yl) benzène-1-sulfonique	Substance non active	85536-14-7	287-494-3	2,7 - 2,7 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 6**

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 6

Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260: Ne pas respirer les brouillards/vapeus/aérosols. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des vêtements de protection. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux/visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P501: Éliminer le récipient un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 6.1 – PT2 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation/moussage à basse pression, dilutions de 0,5 à 2 % (v/v)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: spores bactériennes Nom commun: virus Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie non alimentaire (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques)

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: moussage à basse pression Description détaillée: Vaporisez suffisamment de liquide pour maintenir la surface humide pendant la durée de contact requise.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 l/m^2 Utilisation courante : dilution à 0,5 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions propres* et 15 minutes de contact dans des conditions sales à 20 °C. Utilisation spéciale : dilution à 2 % (v/v) contre les virus après 5 minutes dans des conditions propres* et contre les spores bactériennes après 10 minutes dans des conditions propres* à 20 °C. *Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Utilisation spéciale : dilution à 0,8 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions sales à 10 °C (pour une utilisation dans les réfrigérateurs). Nombre et fréquence des applications: 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC (conteneur intermédiaire pour vrac) en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Moussage ou pulvérisation à basse pression

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Les petits récipients sont transférés manuellement dans des réservoirs ou des récipients de dilution, tandis que les grands récipients sont pompés dans des réservoirs à l'aide d'une pompe.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Appliquez le produit dilué sur la surface à désinfecter en le moussant ou en le pulvérisant à l'aide d'un équipement de moussage ou de pulvérisation à basse pression. Lors de la désinfection, utilisez suffisamment de liquide pour que les surfaces restent complètement humides pendant la durée d'exposition requise.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10, conforme à la norme EN 14387 ou équivalente, est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Application

Seule la pulvérisation horizontale et vers le bas est autorisée avec un pulvérisateur à lance (> 1 m). Ne pas appliquer dans des pièces de moins de 100 m^3.

Pour la réentrée, la limite inférieure de l'AECinhalation de 0,5 mg d'acide peracétique/m^3 et 1,25 mg de peroxyde d'hydrogène/m3 ou les valeurs de référence nationales inférieures pertinentes doivent être garanties par des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire d'être présent pour les personnes présentes, porter le même EPI que l'utilisateur professionnel

Équipement respiratoire si nécessaire : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme à la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit. Utilisation courante (dilution à 0,5 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation ≥ 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation ≥ 10 ACH ou ≥ 300 m3 et une ventilation ≥ 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et avec une ventilation ≥10 ACH : aucun EPR n'est nécessaire.

Utilisation spéciale (dilution à 2 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation de 3 ACH ou ≥ 300 m3 et une ventilation ≥1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 20 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation de 10 ACH ou ≥ 300 m3 et une ventilation ≥3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et avec une ventilation de 10 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Usage spécial (dilution 0,75-0,8 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation ≥ 3 ACH ou ≥ 300 m3 et une ventilation ≥ 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥ 10 ACH ou ≥ 300 m3 et ventilation ≥ 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et ventilation ≥ 10 ACH : aucun EPR n'est nécessaire.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 6.2 - PT4 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation/moussage à basse pression, dilutions de 0,5 à 2 % (v/v)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: spores bactériennes Nom commun: virus Nom commun: champignons Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: bactériophages
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux Industrie laitière Brasseries
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: moussage à basse pression Description détaillée: Vaporisez suffisamment de liquide pour maintenir la surface humide pendant la durée de contact requise.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 l/m^2 Utilisation courante : PT4 industrie alimentaire générale : dilution à 0,5 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres* et 15 minutes de contact dans des conditions sales à 20 °C. Pour les brasseries : Utilisation courante : dilution à 0,75 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions propres à 20 °C. Utilisation spéciale pour PT4 industrie générale et brasseries : dilution à 2 % (v/v) contre les virus après 5 minutes dans des conditions propres* et contre les spores bactériennes après 10 minutes dans des conditions propres* à 20 °C. Utilisation spéciale : dilution à 0,8 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions sales à 10 °C (pour une utilisation dans les réfrigérateurs). Pour une utilisation dans les exploitations laitières et l'industrie laitière : Utilisation courante : 0,5 % (v/v) contre les bactéries, les levures et les bactériophages après 5 minutes de contact à 20 °C dans des conditions laitières. Utilisation spéciale : 2 % (v/v) contre les champignons après 15 minutes de contact à 20 °C dans des conditions propres* et laitières. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Moussage ou pulvérisation à basse pression

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Les petits récipients sont transférés manuellement dans des réservoirs ou des récipients de dilution, tandis que les grands récipients sont pompés dans des réservoirs à l'aide d'une pompe.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Appliquez le produit dilué sur la surface à désinfecter en le moussant ou en le pulvérisant à l'aide d'un équipement de moussage ou de pulvérisation à basse pression. Lors de la désinfection, utilisez suffisamment de liquide pour que les surfaces restent complètement humides pendant la durée d'exposition requise. Les surfaces ou matériaux traités susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés abondamment à l'eau potable.

Le nettoyage des équipements peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne préjuge en rien de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit inutilisé dans son emballage d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques, conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente, pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port de protections oculaires (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans des pièces de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Application

Seule la pulvérisation horizontale et vers le bas est autorisée avec un pulvérisateur à lance (> 1 m). Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire qu'une personne soit présente, lui faire porter le même EPI que l'utilisateur professionnel

Ne pas appliquer dans des pièces de moins de 100 m^3.

Pour la réentrée, la limite inférieure de l'AECinhalation de 0,5 mg d'acide peracétique/m^3 et de 1,25 mg de peroxyde d'hydrogène/m^3 ou les valeurs de référence nationales inférieures pertinentes doivent être garanties par des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

Protection respiratoire si nécessaire : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme à la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Utilisation courante et industrie laitière (dilution à 0,5 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation ≥ 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation ≥10 ACH ou ≥ 300 m^3 et une ventilation ≥1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et avec une ventilation ≥10 ACH : aucun EPR n'est nécessaire.

Utilisation courante (dilution de 0,75 à 0,8 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation ≥ 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et une ventilation ≥ 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation ≥ 10 ACH ou ≥ 300 m^3 et une ventilation ≥ 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et avec une ventilation ≥ 10 ACH : aucun EPR n'est nécessaire.

Utilisation spéciale (dilution à 2 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 20 est obligatoire. Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation de 10 ACH ou ≥ 300 m^3 et une ventilation ≥ 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et avec une ventilation de 10 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation 6.3 : PT2 Désinfection d'objets et d'équipements par immersion, dosage de 0,5 à 2 % (v/v)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: spores bactériennes Nom commun: virus Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie non alimentaire
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage Description détaillée: Le bain désinfectant (liquide) ne peut être utilisé qu'une seule fois et doit être remplacé après chaque utilisation.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction de la taille du bain d'immersion (1 à 25 l) Utilisation courante : dilution à 0,5 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres* et 15 minutes dans des conditions sales à 20 °C. Utilisation spéciale : 2 % (v/v) contre les virus après 5 minutes de contact et 10 minutes contre les spores bactériennes dans des conditions propres* à 20 °C. Utilisation spéciale : dilution à 0,8 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions sales à 10 °C (pour une utilisation dans les réfrigérateurs). * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 19 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Désinfection d'objets par immersion

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Transférer la quantité requise de produit dans le bain d'immersion et ajouter de l'eau.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Plonger les objets dans le bain de trempage pendant la durée de contact requise. Le bain de désinfection (liquide) ne peut être utilisé qu'une seule fois et doit être remplacé après chaque utilisation.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans des pièces de plus de 100-300 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

Utilisation 6.4 : PT4 Désinfection d'objets et d'équipements par immersion, dosage de 0,5 à 2 % (v/v)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactériophages Nom commun: spores bactériennes Nom commun: virus Nom commun: champignons Nom commun: bactéries Nom commun: levures

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux Industrie laitière Brasseries
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage Description détaillée: Le bain désinfectant (liquide) ne peut être utilisé qu'une seule fois et doit être remplacé après chaque utilisation.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction de la taille du bain de trempage (1 à 25 litres) PT4 Industrie alimentaire générale Utilisation courante : dilution à 0,5 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres* et 15 minutes de contact dans des conditions sales à 20 °C. Pour les brasseries : Utilisation courante : dilution à 0,75 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions propres*. Utilisation spéciale pour l'industrie générale PT4 et les brasseries : 2 % (v/v) contre les virus après 5 minutes de contact et après 10 minutes contre les spores bactériennes dans des conditions propres* à 20 °C. Utilisation spéciale : dilution à 0,8 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions sales à 10 °C pour une utilisation dans les réfrigérateurs. Pour une utilisation dans les exploitations laitières et l'industrie laitière : Utilisation courante : 0,5 % (v/v) contre les bactéries, les levures et les bactériophages après 5 minutes de contact à 20 °C dans des conditions laitières. Utilisation spéciale : 2 % (v/v) contre les champignons après 15 minutes de contact dans des conditions laitières. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 19 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Désinfection d'objets par immersion

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Transférer la quantité requise de produit dans le bain d'immersion et ajouter de l'eau.

Application :

Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux au préalable. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Plonger les objets dans le bain d'immersion pendant la durée de contact requise. Le bain de désinfection (liquide) ne peut être utilisé qu'une seule fois et doit être remplacé après chaque utilisation.

Les objets traités susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés abondamment à l'eau potable.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans des pièces de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 6

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consultez les instructions d'utilisation spécifiques.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

L'accès aux personnes présentes / aux animaux doit être restreint pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Précautions environnementales

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Consultez les instructions spécifiques à l'utilisation pour savoir comment éliminer le produit et son emballage en toute sécurité.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans son emballage d'origine, à température ambiante. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

Durée de conservation : 12 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les professionnels (y compris les industriels) désignent les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale.

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour le peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Veuillez noter que la valeur de référence européenne de 2 mg/m³ (STEL) pour l'acide phosphorique (n° CAS : 7664-38-2) a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides.

Les titres complets des normes EN mentionnées dans les sections où sont énumérées les mesures d'atténuation des risques doivent être indiqués dans la section 6 comme suit :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 14387 - Appareils de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés destinés à être utilisés comme composants remplaçables dans les appareils de protection respiratoire autonomes (RPD), à l'exception des appareils de sauvetage

EN 166 - Protection des yeux contre les produits chimiques

EN 14605 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements avec raccords étanches aux projections (type 4), y compris les articles protégeant uniquement certaines parties du corps (type PB [4]).

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 6

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Mida Chriox F2	
	Peroxybac Foam	
	Peroxybac Foam GA	
	IF Fulldes Oxy Foam	
	CCL PAA Foam 2.4%	
	Perosan 2.4 % Foam	
	Hydrosan PE Schaum	
	Celacide PAA-Foam	
	Brush foam2	
	Mida agrifoam2	

	Mida agriox F2	
	SynQ Red Des	
	OxyFoam	
	Peroxyfoam2	
	Perronac F	
	Farnax Delta F	
	Azliox F	
	Oxy Brosse F	
	Antisept 36	
	Foodclean Des 40	
	LABAZ OXY CLEAN F	
	PERADOX F	
	PRO CLEAN PAF	
	TOP CLEAN PAF	
Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0006 1-6	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	2,4 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	7,3 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	16,2 % (p/p)
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0,5 % (p/p)
Alcool éthoxylé	Isotridécanol éthoxylé	Substance non active	69011-36-5	931-138-8	4 % (p/p)
Acide de dodécylbenzène-sulphonic	Acide 4-(tridécan-3-yl) benzène-1-sulfonique	Substance non active	85536-14-7	287-494-3	2,7 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 7 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 7 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC 7

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-7

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP03: Hygiène vétérinaire TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 7

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 7**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	2,8 - 2,8 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	7,8 - 7,8 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	18 - 18 % (p/p)
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0,48 - 0,48 % (p/p)
Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyle, N-oxydes	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyle, N-oxydes	Substance non active	308062-28-4	931-292-6	2,14 - 2,14 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 7**

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 7

Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260: Ne pas respirer les brouillards/vapeus/aérosols. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des vêtements de protection. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux/visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P501: Éliminer le récipient un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 7.1 – PT2 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation/moussage à basse pression, dosage 0,5 % (v/v)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie non alimentaire, industrie non liée à la santé (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques), entrepôts non alimentaires
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Moussage à basse pression Description détaillée: Les surfaces doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 l/m^2 Utilisation courante : 0,5 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions propres à température ambiante. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Moussage ou pulvérisation à basse pression

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Les petits récipients sont transférés manuellement dans des réservoirs ou des récipients de dilution, tandis que les grands récipients sont pompés dans des réservoirs à l'aide d'une pompe.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Appliquez le produit dilué sur la surface à désinfecter par moussage ou pulvérisation à l'aide d'un équipement de moussage ou de pulvérisation à basse pression. Lors de la désinfection, utilisez suffisamment de liquide pour que les surfaces restent complètement humides pendant la durée d'exposition requise.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des locaux bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cette disposition s'applique sans préjudice de la mise en œuvre par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres dispositions législatives de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail :

Protection des mains : Gants en PVC ou en caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : > 480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'environnement de travail, tels que (sans s'y limiter) : d'autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, dextérité, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur des gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques de réduction des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques et conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques) conforme à la norme EN 166 ou équivalente est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans un local d'une superficie > 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 conformément à la norme EN 14387 ou équivalente est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans des locaux de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalente est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire filtrant motorisé avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 conformément à la norme EN 14387 ou équivalente est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire filtrant motorisé avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Application

Seule la pulvérisation horizontale et vers le bas est autorisée à l'aide d'un pulvérisateur à lance (> 1 m). Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire d'être présent pour un tiers, porter le même EPI que l'utilisateur professionnel

Ne pas appliquer dans des pièces de moins de 100 m^3.

Pour la réentrée, il convient de garantir, par des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie), que les concentrations d'inhalation de l'AEC ne dépassent pas 0,5 mg d'acide peracétique/m^3 et 1,25 mg de peroxyde d'hydrogène/m^3, ou les valeurs de référence nationales inférieures applicables.

Utilisation courante (dilution à 0,5 % (v/v)) :

Protection respiratoire si nécessaire : L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme à la norme EN 14387 ou équivalente est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Dans des locaux ≥ 100 m^3 et une ventilation de 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et une ventilation de 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les locaux ≥ 100 m^3 avec une ventilation de 10 ACH ou ≥ 300 m^3 avec une ventilation de 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 7.2 – PT3 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation/moussage à basse pression, dosage 0,5 % (v/v)

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: virus Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Fermes – abris vides pour animaux – véhicules de transport d'animaux
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Moussage à basse pression Description détaillée: Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Le produit ne doit pas être utilisé en présence d'animaux.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 l/m^2 Utilisation courante : 0,5 % (v/v) contre les bactéries, les levures et les virus après 5 minutes dans des conditions propres. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : 1 application/jour

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Moussage ou pulvérisation à basse pression

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Les petits récipients sont transférés manuellement dans des réservoirs ou des récipients de dilution, tandis que les grands récipients sont pompés dans des réservoirs à l'aide d'une pompe.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Appliquer le produit dilué sur la surface à désinfecter par moussage ou pulvérisation à l'aide d'un équipement de moussage ou de pulvérisation à basse pression. Lors de la désinfection, utiliser suffisamment de liquide pour que les surfaces restent complètement humides pendant la durée d'exposition requise.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est nécessaire entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

Faites mousser suffisamment de liquide pour que la surface reste humide pendant la durée de contact requise.

À utiliser uniquement sur des surfaces non poreuses.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans des pièces de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Seule la pulvérisation horizontale et vers le bas est autorisée avec un pulvérisateur à lance (> 1 m). Ne pas utiliser à proximité du bétail.

Utiliser uniquement dans des locaux d'hébergement d'animaux vides.

Tenir les personnes non protégées à l'écart de la pièce/du véhicule traité. S'il est nécessaire que des personnes soient présentes, elles doivent porter le même EPI que l'utilisateur professionnel.

Ne pas appliquer dans des pièces de moins de 100 m^3.

Pour la réentrée, la limite inférieure de l'AECinhalation de 0,5 mg d'acide peracétique/m^3 et de 1,25 mg de peroxyde d'hydrogène/m^3 ou les valeurs de référence nationales inférieures pertinentes doivent être garanties par des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire d'être présent pour le spectateur, porter le même EPI que l'utilisateur professionnel

Utilisation courante (dilution à 0,5 % (v/v)) :

Protection respiratoire si nécessaire : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme à la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation 10 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation 7.3 – PT4 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation/moussage à basse pression, dosage 0,5 % (v/v)..

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Moussage à basse pression Description détaillée: Les surfaces doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 l/m^2 Utilisation courante : 0,5 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres à température ambiante. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Moussage ou pulvérisation à basse pression

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Les petits récipients sont transférés manuellement dans des réservoirs ou des récipients de dilution, tandis que les grands récipients sont pompés dans des réservoirs à l'aide d'une pompe.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Appliquer le produit dilué sur la surface à désinfecter par moussage ou pulvérisation à l'aide d'un équipement de moussage ou de pulvérisation à basse pression. Lors de la désinfection, utiliser suffisamment de liquide pour que les surfaces restent complètement humides pendant la durée d'exposition requise. Les surfaces ou matériaux traités susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés abondamment à l'eau potable.

Le nettoyage des équipements peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

Faites mousser suffisamment de liquide pour que la surface reste humide pendant la durée de contact requise.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans des pièces de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit. Mélange et chargement manuels dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Application

Seule la pulvérisation horizontale et vers le bas est autorisée avec un pulvérisateur à lance (> 1 m).

Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire que des personnes soient présentes, elles doivent porter le même EPI que l'utilisateur professionnel

Ne pas appliquer dans des pièces de moins de 100 m^3.

Pour la réentrée, la limite inférieure de l'AECinhalation de 0,5 mg d'acide peracétique/m^3 et 1,25 mg de peroxyde d'hydrogène/m^3 ou les valeurs de référence nationales inférieures pertinentes doivent être garanties par des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

Utilisation courante (dilution à 0,5 % (v/v)) :

Protection respiratoire si nécessaire : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme à la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥3 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥10 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et ventilation ≥10 ACH : aucun EPR n'est nécessaire.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

Utilisation 7.4 : PT2 Désinfection d'objets et d'équipements par immersion, dosage de 0,5 % (v/v)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie non alimentaire (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques), industrie non liée aux soins de santé.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage Description détaillée: Les surfaces doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction de la taille du bain d'immersion (1 à 25 litres) Utilisation courante : 0,5 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions propres à température ambiante. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 15 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Désinfection d'objets par immersion

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Transférer la quantité requise de produit dans le bain d'immersion et ajouter de l'eau.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Plonger les objets dans le bain d'immersion pendant la durée de contact requise. Le bain de désinfection (liquide) ne peut être utilisé qu'une seule fois et doit être remplacé après chaque utilisation.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques) conforme à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit. Mélange et chargement manuels dans des pièces de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.5. **Description de l'utilisation**

Tableau 5

Utilisation 7.5 : PT4 Désinfection d'objets et d'équipements par immersion, dosage de 0,5 % (v/v)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage Description détaillée: Les surfaces doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction de la taille du bain d'immersion (1 à 25 l) Utilisation courante : 0,5 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions propres à température ambiante. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 15 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.5.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Désinfection d'objets par immersion

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Transférer la quantité requise de produit dans le bain d'immersion et ajouter de l'eau.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Plonger les objets dans le bain d'immersion pendant la durée de contact requise. Le bain de désinfection (liquide) ne peut être utilisé qu'une seule fois et doit être remplacé après chaque utilisation.

Les objets traités susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés abondamment à l'eau potable.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.5.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques) conforme à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10, conforme à la norme EN 14387 ou équivalente, est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans des pièces de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.5.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.5.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.5.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 7

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consultez les instructions d'utilisation spécifiques.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

L'accès aux personnes présentes / aux animaux doit être restreint pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Précautions environnementales

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

See specific to the use, the instructions for safe disposal of the product and its packaging.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans son emballage d'origine, à température ambiante. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

Durée de conservation : 18 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les professionnels (y compris les industriels) désignent les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale.

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour le peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Veuillez noter que la valeur de référence européenne de 2 mg/m³ (STEL) pour l'acide phosphorique (n° CAS : 7664-38-2) a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides.

Les titres complets des normes EN mentionnées dans les sections où sont énumérées les mesures d'atténuation des risques doivent être indiqués dans la section 6 comme suit :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 14387 - Appareils de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés destinés à être utilisés comme composants remplaçables dans les appareils de protection respiratoire autonomes (RPD), à l'exception des appareils de sauvetage

EN 166 - Protection des yeux contre les produits chimiques

EN 14605 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements avec raccords étanches aux projections (type 4), y compris les articles offrant une protection uniquement à certaines parties du corps (type PB [4]).

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 7

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Mida Chriox F3	
	Brush foam3	
	Mida agrifoam3	
	Mida agriox F3	
	SynQ Red Des Oxifoam ELC	
	Peroxyfoam3	
	Perakyll FELC	
	Perronac FELC	

Farnax Delta FELC	
Azliox FELC	
Oxy Brosse FLC	
Ökoron 13	
Antisept 34	
Foodclean Des 41	
VITAFOR PERA F	
PERADOX FELC	
PRO CLEAN PAFELC	
TOP CLEAN PAFELC	

Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0007 1-7

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	2,8 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	7,8 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	18 % (p/p)
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0,48 % (p/p)
Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyle, N-oxydes	Amines, C12-14 (numéros pairs)-alkyldiméthyle, N-oxydes	Substance non active	308062-28-4	931-292-6	2,14 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 8 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 8 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC 8

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-8

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux TP03: Hygiène vétérinaire

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 8

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 8**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	4,9 - 4,9 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	23 - 23 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	8 - 8 % (p/p)
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0,48 - 0,48 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 8**

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 8

Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H332: Nocif par inhalation. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260: Ne pas respirer les brouillards/vapeus/aérosols. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

	P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des vêtements de protection. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux/visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P310: APPELER IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P391: Recueillir le produit répandu. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P501: Éliminer le récipient un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 8.1 : PT2 Nettoyage en place (CIP), dosage 0,3-2 % (v/v)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Mycobactéries Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: spores bactériennes Nom commun: virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie non alimentaire, industrie non liée aux soins de santé (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Nettoyage en place Description détaillée:

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction de la taille et des caractéristiques du système. Utiliser à température ambiante. Utilisation courante : - contre les bactéries et les levures à 0,3 % (v/v) dans des conditions propres* après 5 minutes ou à 0,5 % (v/v) dans des conditions sales après 15 minutes. Utilisations spéciales : - contre les spores bactériennes et les virus à 2 % (v/v) après 5 minutes dans des conditions propres*, - contre les champignons à 2 % (v/v) et contre les mycobactéries à 1 % (v/v) après 15 minutes dans des conditions propres*. *Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 20 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyage en place (CIP)

Mélange et chargement :

Ouvrir les conteneurs manuellement. Charger le produit dans le système de dosage de l'installation CIP.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Pré-nettoyer soigneusement le système. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Traiter les systèmes de tuyauterie et les équipements à l'aide d'un système de pompe de circulation, comme d'habitude dans un système CIP. Le produit est dosé automatiquement.

Le nettoyage des équipements peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port de protections oculaires (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10, conforme à la norme EN 14387 ou équivalent, est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 8.2 : PT4 Nettoyage en place (CIP), dosage 0,3-4,8 % (v/v)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Mycobactéries Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: bactériophages Nom commun: spores bactériennes Nom commun: virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux Industrie laitière Exploitations laitières : l'intérieur des systèmes de traite et des robots de traite Brasseries
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Nettoyage en place Description détaillée: Utiliser à température ambiante
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Taux d'application : en fonction des caractéristiques du système. Utilisation à température ambiante Utilisation courante PT4 général : — contre les bactéries et les levures à 0,3 % (v/v) dans des conditions propres* après 5 minutes ou à 0,5 % (v/v) dans des conditions sales après 15 minutes. Pour les brasseries : Utilisation courante : contre les bactéries et les levures à 0,5 % (v/v) après 5 minutes dans des conditions propres* Utilisations spéciales pour PT4 industrie générale et brasseries : — contre les spores bactériennes et les virus à 2 % (v/v) après 5 minutes dans des conditions propres*, — contre les champignons à 2 % (v/v) et contre les mycobactéries à 1 % (v/v) après 15 minutes dans des conditions propres*. Pour les utilisations dans les exploitations laitières et dans l'industrie laitière : Utilisation courante : à 0,3 % (v/v) contre les bactéries, les levures et les bactériophages après 5 minutes dans des conditions laitières. Utilisations spéciales : — contre les champignons à 2 % (v/v) après 15 minutes dans des conditions laitières. — contre les spores bactériennes à 4,8 % (v/v) après 10 minutes et à 0,8 % (v/v) après 60 minutes dans des conditions laitières. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 20 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyage en place (CIP)

Mélange et chargement :

Ouvrir les conteneurs manuellement. Charger le produit dans le système de dosage de l'installation CIP.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Pré-nettoyer soigneusement le système. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Traiter les systèmes de tuyauterie et les équipements à l'aide d'un système de pompe de circulation, comme d'habitude dans un système CIP. Le produit est dosé automatiquement.

Le nettoyage des équipements peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Rincer les surfaces/équipements/tuyaux/machines traités à l'eau potable après application.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation 8.3 – PT2 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à basse pression, dosage 0,5-2 % (v/v)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Mycobactéries Nom commun: spores bactériennes Nom commun: virus Nom commun: champignons Nom commun: levures Nom commun: bactéries
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie non alimentaire et non médicale (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques) et entrepôts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation à basse pression Description détaillée: Utiliser à température ambiante

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 l/m² Utilisation courante : — contre les bactéries et les levures à 0,5 % (v/v) après 5 minutes dans des conditions propres* et après 15 minutes dans des conditions sales. Utilisations spéciales : — contre les spores bactériennes et les virus à 2 % (v/v) après 5 minutes dans des conditions propres*, — contre les champignons à 2 % (v/v) et contre les mycobactéries à 1 % (v/v) après 15 minutes dans des conditions propres*. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Moussage ou pulvérisation à basse pression

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Les petits récipients sont transférés manuellement dans des réservoirs ou des récipients de dilution, tandis que les grands récipients sont pompés dans des réservoirs à l'aide d'une pompe.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Appliquez le produit dilué sur la surface à désinfecter en moussant ou en pulvérisant à l'aide d'un équipement de moussage ou de pulvérisation à basse pression. Lors de la désinfection, utilisez suffisamment de liquide pour que les surfaces restent complètement humides pendant la durée d'exposition requise.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Entre l'application du produit biocide et la prochaine utilisation du produit, aucun intervalle n'est requis si l'EPI approprié est porté en fonction de l'utilisation du produit. Pour pouvoir réintégrer les lieux sans EPI, il convient de s'assurer que la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est inférieure à la valeur limite appropriée, c'est-à-dire inférieure à 1,25 mg/m3 (0,9 ppm) ou à une valeur de référence nationale inférieure pour le peroxyde d'hydrogène dans l'air, grâce à des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans des pièces de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Application

Seule la pulvérisation horizontale et vers le bas est autorisée avec un pulvérisateur à lance (> 1 m). Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire que des personnes soient présentes, elles doivent porter le même EPI que l'utilisateur professionnel

Ne pas appliquer dans des pièces de moins de 100 m^3.

Pour la réentrée, la limite inférieure de l'AECinhalation de 0,5 mg d'acide peracétique/m^3 et 1,25 mg de peroxyde d'hydrogène/m^3 ou les valeurs de référence nationales inférieures pertinentes doivent être garanties par des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

Protection respiratoire si nécessaire : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme à la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Utilisation courante (dilution à 0,5 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥ 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥ 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥10 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et ventilation ≥10 ACH : aucun EPR n'est nécessaire.

Utilisation spéciale (dilution de 0,8 à 1 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥ 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥ 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 20 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation ≥ 10 ACH ou ≥ 300 m^3 et une ventilation 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et avec une ventilation ≥10 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Usage spécial (dilution à 2 % (v/v)) :

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 100 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH ou 300 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 3 ACH.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥ 10 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥ 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 20 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et ventilation ≥ 10 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

Utilisation 8.4 – PT3 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à basse pression, dosage 0,5-5 % (v/v)

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: champignons Nom commun: virus Nom commun: levures Nom commun: bactéries
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Fermes – abris pour animaux vides et véhicules de transport
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation à basse pression Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 l/m^2 Utilisation courante pour la désinfection des véhicules de transport d'animaux et des étables : — Dilution du produit à 0,5 % (v/v) contre les bactéries, les levures et les virus après 5 minutes dans des conditions propres*. Utilisation spéciale pour la désinfection des étables : — 5 % (v/v) contre les champignons dans des conditions propres avec un temps de contact de 30 minutes. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Les animaux ne doivent pas être présents pendant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Moussage ou pulvérisation à basse pression

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Les petits récipients sont transférés manuellement dans des réservoirs ou des récipients de dilution, tandis que les grands récipients sont pompés dans des réservoirs à l'aide d'une pompe.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Appliquer le produit dilué sur la surface à désinfecter par moussage ou pulvérisation à l'aide d'un équipement de moussage ou de pulvérisation à basse pression. Lors de la désinfection, utiliser suffisamment de liquide pour que les surfaces restent complètement humides pendant la durée d'exposition requise.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est nécessaire entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

À utiliser uniquement sur des surfaces non poreuses.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port de protections oculaires (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans des pièces de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Application

Seule la pulvérisation horizontale et vers le bas est autorisée avec un pulvérisateur à lance (> 1 m). Éloignez les personnes non protégées de la pièce/du véhicule traité. S'il est nécessaire que des personnes présentes restent sur place, elles doivent porter le même EPI que l'utilisateur professionnel.

Ne pas appliquer dans des pièces de moins de 100 m^3.

Pour la réentrée, la limite inférieure de l'AECinhalation de 0,5 mg d'acide peracétique/m^3 et 1,25 mg de peroxyde d'hydrogène/m^3 ou les valeurs de référence nationales inférieures pertinentes doivent être garanties par des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

Protection respiratoire si nécessaire : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme à la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire que des personnes soient présentes, elles doivent porter le même EPI que l'utilisateur professionnel

Utilisation courante (dilution à 0,5 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥ 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥ 1 ACH : L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et une ventilation ≥10 ACH ou ≥ 300 m^3 et une ventilation ≥3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et une ventilation ≥10 ACH : aucun EPR n'est nécessaire.

Utilisation spéciale (dilution à 5 % (v/v)) :

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 300 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH.

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques et conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit. Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.5. **Description de l'utilisation**

Tableau 5

Utiliser 8,5– PT4 pour la désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à basse pression, dosage > 0,5-4,8 % (v/v)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: spores bactériennes Nom commun: Mycobactéries Nom commun: virus Nom commun: champignons Nom commun: bactéries Nom commun: bactériophages Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux Brasseries Industrie laitière Exploitations laitières : l'intérieur des systèmes de traite et des robots de traite
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation à basse pression Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 l/m² Utilisation à température ambiante PT4 industrie générale : Utilisation courante : contre les bactéries et les levures à 0,5 % (v/v) dans des conditions propres* après 5 minutes et dans des conditions sales après 15 minutes. Pour les brasseries: Utilisation courante : contre les bactéries et les levures à 0,5 % (v/v) après 5 minutes dans des conditions propres* Utilisations spéciales pour l'industrie générale PT4 et les brasseries : — contre les spores bactériennes et les virus à 2 % (v/v) après 5 minutes dans des conditions propres*, — contre les champignons à 2 % (v/v) et contre les mycobactéries à 1 % (v/v) après 15 minutes dans des conditions propres*, Pour les utilisations dans les exploitations laitières et dans l'industrie laitière : Utilisation courante : — à 0,5 % (v/v) contre les bactéries, les levures et les bactériophages après 5 minutes. Utilisations spéciales — contre les champignons à 2 % (v/v) après 15 minutes. — contre les spores bactériennes à 4,8 % (v/v) après 10 minutes et à 0,8 % (v/v) après 60 minutes. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : 1 application/jour

Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.5.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Moussage ou pulvérisation à basse pression

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Les petits récipients sont transférés manuellement dans des réservoirs ou des récipients de dilution, tandis que les grands récipients sont pompés dans des réservoirs à l'aide d'une pompe.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Appliquer le produit dilué sur la surface à désinfecter par moussage ou pulvérisation à l'aide d'un équipement de moussage ou de pulvérisation à basse pression. Lors de la désinfection, utiliser suffisamment de liquide pour que les surfaces restent complètement humides pendant la durée d'exposition requise.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Entre l'application du produit biocide et la prochaine utilisation du produit, aucun intervalle n'est requis si l'EPI approprié est porté en fonction de l'utilisation du produit. Pour pouvoir réintégrer les lieux sans EPI, il convient de s'assurer que la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est inférieure à la valeur limite appropriée, c'est-à-dire inférieure à 1,25 mg/m3 (0,9 ppm) ou à une valeur de référence nationale inférieure pour le peroxyde d'hydrogène dans l'air, grâce à des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

4.5.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne préjuge pas de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques) conforme à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans des pièces de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Application

Seule la pulvérisation horizontale et vers le bas est autorisée avec un pulvérisateur à lance (> 1 m). Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire que des personnes soient présentes, elles doivent porter le même EPI que l'utilisateur professionnel

Ne pas appliquer dans des pièces de moins de 100 m^3.

Pour la réentrée, la limite inférieure de l'AECinhalation de 0,5 mg d'acide peracétique/m^3 et de 1,25 mg de peroxyde d'hydrogène/m^3 ou les valeurs de référence nationales inférieures pertinentes doivent être garanties par des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

Protection respiratoire si nécessaire : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme à la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Utilisation courante (dilution à 0,5 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥ 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥ 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥10 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et ventilation ≥10 ACH : aucun EPR n'est nécessaire.

Utilisation spéciale (dilution de 0,8 à 1 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥ 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥ 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 20 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation ≥ 10 ACH ou ≥ 300 m^3 et une ventilation 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et avec une ventilation ≥10 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Usage spécial (dilution à 2 % (v/v)) :

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 100 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH ou 300 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 3 ACH.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation ≥ 10 ACH ou ≥ 300 m^3 et avec une ventilation ≥ 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 20 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et avec une ventilation ≥ 10 ACH : - L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Utilisation spéciale (dilution à 4,8 % (v/v)) :

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 300 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH.

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques et conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 conformément à la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit. Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.5.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel médical/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.5.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.5.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.6. **Description de l'utilisation**

Tableau 6

Utilisation 8.6 - PT2 Brumisation de toute la pièce

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie non alimentaire, industrie non liée à la santé (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Brumisation Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 5,02 ml/m^3 Brumisation : brumisation sèche Superficie de la pièce : 30 à 150 m^2 Temps de contact après diffusion : 4 h Température : température ambiante HR : 40 à 80 % Produit prêt à l'emploi Taille des gouttelettes : < 5 µm Nombre et fréquence des applications: Fréquence : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.6.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Brumisation de toute la pièce (brumisation sèche)

Mélange et chargement :

Remplissez l'équipement de brumisation avec le produit non dilué.

Application :

Placez l'équipement de nébulisation dans la pièce et branchez-le à la prise électrique. Réglez les paramètres de l'équipement en fonction du produit et du volume de la pièce (dosage : 5,02 ml/m^3). Allumez l'équipement et quittez la pièce. L'équipement nécessite un certain temps avant de commencer la nébulisation. Fermez hermétiquement toutes les portes et fenêtres. L'équipement s'éteint automatiquement après le temps d'application requis.

Temps de contact requis : 4 heures après la diffusion

Le nettoyage de l'appareil peut être effectué à l'eau.

L'utilisateur doit toujours procéder à une validation microbiologique de la désinfection dans les pièces à désinfecter (ou dans une «pièce standard» appropriée, le cas échéant) avec les appareils à utiliser, après quoi un protocole de désinfection de ces pièces peut être établi et utilisé par la suite.

4.6.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans des pièces de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Application :

Pendant la diffusion, gardez la pièce fermée et n'y entrez pas. Le traitement doit être effectué en l'absence de personnes ou d'animaux.

— Tous les interstices présents dans la pièce (par exemple, les cadres de fenêtres) par lesquels le brouillard pourrait s'échapper doivent être colmatés au préalable.

— Veillez à ce que l'accès à la zone traitée à la vapeur soit interdit pendant toute la durée de la procédure à l'aide d'un panneau d'avertissement.

— L'utilisateur professionnel ne doit entrer dans la pièce qu'en cas d'urgence, lorsque le niveau de peroxyde d'hydrogène est tombé en dessous de 36 ppm (50 mg/m^3), en portant obligatoirement l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant : Équipement de protection respiratoire (EPR) avec facteur de protection assigné (FPA) 40 (type d'EPR à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et équipement de protection approprié (gants, protection oculaire, combinaison). Un compteur intégré (capteur calibré) doit être utilisé pour s'assurer que la concentration de peroxyde d'hydrogène est inférieure à 0,9 ppm ou à une valeur de référence nationale inférieure pour le peroxyde d'hydrogène dans l'air. Les personnes ou les animaux non protégés ne peuvent réintégrer la pièce traitée qu'après que la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air soit descendue en dessous de 1,25 mg/m^3 (0,9 ppm) ou d'une valeur de référence nationale pertinente inférieure pour le peroxyde d'hydrogène dans l'air.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.6.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.6.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.6.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.7. **Description de l'utilisation**

Tableau 7

Utilisation 8.7 - PT4 Brumisation de toute la pièce

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux et entrepôts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Brumisation Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 5,02 ml/m^3 Brumisation : brumisation sèche Taille de la pièce : 30 à 150 m^3 Temps de contact après diffusion : 4 h Température : température ambiante HR : 40 à 80 % Produit prêt à l'emploi Taille des gouttelettes : < 5 µm Nombre et fréquence des applications: Fréquence : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.7.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Brumisation de toute la pièce (brumisation sèche)

Mélange et chargement :

Remplissez l'appareil de brumisation avec le produit non dilué.

Application :

Placez l'appareil de brumisation dans la pièce et branchez-le dans la prise. Réglez les paramètres de l'appareil en fonction du produit et du volume de la pièce (dosage : 5,02 ml/m^3). Allumez l'appareil et quittez la pièce. L'appareil nécessite un certain temps avant de commencer la nébulisation. Fermez bien toutes les portes et fenêtres. L'appareil s'éteint automatiquement après le temps d'application requis. Les surfaces ou matériaux traités susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés abondamment à l'eau potable.

Temps de contact requis : 4 heures après la diffusion.

Le nettoyage de l'appareil peut être effectué à l'eau.

L'utilisateur doit toujours procéder à une validation microbiologique de la désinfection dans les pièces à désinfecter (ou dans une «pièce standard» appropriée, le cas échéant) avec les appareils à utiliser, après quoi un protocole de désinfection de ces pièces peut être établi et utilisé par la suite.

4.7.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10, conforme à la norme EN 14387 ou équivalente, est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans des pièces de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Application :

Pendant la diffusion, gardez la pièce fermée et n'y entrez pas. Le traitement doit être effectué en l'absence de personnes ou d'animaux.

— Tous les interstices présents dans la pièce (par exemple, les cadres de fenêtres) par lesquels la brume pourrait s'échapper doivent être colmatés au préalable.

— Veillez à ce que l'accès à la zone traitée à la vapeur soit interdit pendant toute la durée de l'opération à l'aide d'un panneau d'avertissement.

— L'utilisateur professionnel ne doit entrer dans la pièce qu'en cas d'urgence, lorsque le niveau de peroxyde d'hydrogène est inférieur à 36 ppm (50 mg/m^3), en portant obligatoirement l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant : équipement de protection respiratoire (EPR) avec facteur de protection assigné (APF) 40 (type d'EPR à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et un équipement de protection approprié (gants, protection oculaire, combinaison).e- Un compteur intégré (capteur calibré) doit être utilisé pour s'assurer que la concentration de peroxyde d'hydrogène est inférieure à 0,9 ppm ou à une valeur de référence nationale inférieure pour le peroxyde d'hydrogène en suspension dans l'air.

  Les personnes ou les animaux non protégés ne peuvent réintégrer la pièce traitée qu'après que la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air soit descendue en dessous de 1,25 mg/m^3 (0,9 ppm) ou d'une valeur de référence nationale inférieure applicable au peroxyde d'hydrogène dans l'air.

Rincer les surfaces/équipements/tuyaux/machines traités à l'eau potable après l'application.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.7.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.7.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.7.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.8. **Description de l'utilisation**

Tableau 8

Utilisation 8.8 : PT2 Désinfection d'objets et d'équipements par immersion : dosage de 0,5 à 2 % (v/v)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: spores bactériennes Nom commun: virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie, secteur non lié à la santé (par exemple, industrie pharmaceutique, cosmétique)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage Description détaillée: Le bain désinfectant (liquide) ne peut être utilisé qu'une seule fois et doit être remplacé après chaque utilisation.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction de la taille du bain d'immersion (1 à 25 l) Utilisation à température ambiante Utilisation courante : contre les bactéries et les levures à 0,5 % (v/v) dans des conditions propres après 5 minutes et dans des conditions sales après 15 minutes. Utilisations spéciales : — contre les spores bactériennes et les virus à 2 % (v/v) après 5 minutes dans des conditions propres. — contre les champignons à 2 % (v/v) après 15 minutes dans des conditions propres. *Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : Utilisation courante : jusqu'à 15 applications/jour Utilisation spéciale : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.8.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Désinfection d'objets par immersion

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Transférer la quantité requise de produit dans le bain d'immersion et ajouter de l'eau.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Pré-nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Plonger les objets dans le bain de trempage pendant la durée de contact requise. Le bain de désinfection (liquide) ne peut être utilisé qu'une seule fois et doit être remplacé après chaque utilisation.

Les objets traités susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés abondamment à l'eau potable.

Le nettoyage des équipements peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.8.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne préjuge en rien de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port de protections oculaires (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10, conforme à la norme EN 14387 ou équivalent, est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

— Mélange et chargement manuels dans une pièce de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.8.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.8.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.8.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.9. **Description de l'utilisation**

Tableau 9

Utilisation 8.9 : PT4 Désinfection d'objets et d'équipements par immersion, dosage de 0,5 à 4,8 % (v/v)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Mycobactéries Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: spores bactériennes Nom commun: bactériophages Nom commun: virus
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux Industrie laitière Exploitations laitières : l'intérieur des systèmes de traite et des robots de traite Brasseries

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage Description détaillée: La solution désinfectante ne peut être utilisée qu'une seule fois. Remplacez la solution après chaque utilisation.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction de la taille du bain d'immersion (1 à 25 litres) Utilisation à température ambiante PT4 industrie générale : Utilisation courante : contre les bactéries et les levures à 0,5 % (v/v) dans des conditions propres* après 5 minutes et dans des conditions sales après 15 minutes de contact Pour les brasseries : Utilisation courante : contre les bactéries et les levures à 0,5 % (v/v) après 5 minutes dans des conditions propres* Utilisations spéciales pour l'industrie générale PT4 et les brasseries : — contre les spores bactériennes et les virus à 2 % (v/v) après 5 minutes dans des conditions propres*. — contre les champignons à 2 % (v/v) et contre les mycobactéries à 1 % (v/v) après 15 minutes dans des conditions propres*. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Pour les utilisations dans les exploitations laitières et l'industrie laitière : Utilisation courante : - à 0,5 % (v/v) contre les bactéries, les levures et les bactériophages après 5 minutes. Utilisations spéciales : — contre les champignons à 2 % (v/v) après 15 minutes. — contre les spores bactériennes à 0,8 % (v/v) après 60 minutes ou à 4,8 % (v/v) après 10 minutes. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : Utilisation courante : 15 applications/jour Utilisation spéciale : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.9.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Désinfection d'objets par immersion

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Transférer la quantité requise de produit dans le bain d'immersion et ajouter de l'eau.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Plonger les objets dans le bain d'immersion pendant la durée de contact requise. Le bain de désinfection (liquide) ne peut être utilisé qu'une seule fois et doit être remplacé après chaque utilisation.

Les objets traités susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés soigneusement à l'eau potable.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.9.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne préjuge pas de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans des pièces de 30 à 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Mélange et chargement manuels dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Application

Usage spécial (dilution à 4,8 % (v/v)) :

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques et conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.9.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.9.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.9.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.10. **Description de l'utilisation**

Tableau 10

Utilisation 8.12 : PT4 Désinfection du faisceau de traite par rinçage automatique

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: spores bactériennes Nom commun: bactériophages Nom commun: champignons Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Exploitations laitières : désinfection des faisceaux trayeurs
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Rinçage Description détaillée:

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 litre de solution désinfectante par faisceau trayeur Utilisation à température ambiante Utilisation courante (quotidienne) : — à 0,5 % (v/v) contre les bactéries, les levures et les bactériophages après 5 minutes dans des conditions laitières. Utilisations spéciales : — contre les champignons à 2 % (v/v) après 15 minutes. — contre les spores bactériennes à 0,8 % (v/v) après 60 minutes ou à 4,8 % (v/v) après 10 minutes. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : Utilisation courante : 2 à 3 fois/jour pour les systèmes de traite traditionnels, 170 à 280 fois/jour pour les robots de traite Utilisation spéciale : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.10.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Désinfection des faisceaux trayeurs

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Charger le produit dans le système CIP de l'installation de traite ou du robot de traite.

Application :

Doser automatiquement dans le faisceau trayeur. Respecter le temps de contact requis à la température correspondante.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

Aucune précaution n'est à prendre pour éviter le développement d'une résistance.

4.10.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Rincer les surfaces/équipements/tuyaux/machines traités à l'eau potable après l'application.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.10.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.10.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.10.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.11. **Description de l'utilisation**

Tableau 11

Utilisation 8.13 – PT2 Désinfection du linge

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: virus Nom commun: Mycobactéries
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection du linge pour les hôpitaux, les institutions et les hôtels
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage dans le système Description détaillée: Voir «Utiliser les instructions d'utilisation spécifiques».
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 4 l d'eau / kg de linge — 0,4 g/l Select Power + 2,0 ml/l formule 555 10 minutes à 70 °C pour les bactéries, les levures, les champignons et les mycobactéries — 0,4 g/l Select Power + 4,0 ml/l formule 555 10 minutes à 70 °C pour les virus Nombre et fréquence des applications: Fréquence : — Lavage des rues : jusqu'à 1 200 applications/jour (automatique) — Machines à laver à tambour : jusqu'à 24 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.11.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Désinfection du linge

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Charger le produit dans le système de dosage de la machine à laver.

Application :

Doser automatiquement dans la machine à laver, pendant le cycle de lavage principal, lorsque la température requise a été atteinte. Respecter le temps de contact requis à la température correspondante.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.11.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne préjuge pas de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Prendre des mesures spécifiques pour réduire les risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.11.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.11.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.11.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 8

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consultez les instructions d'utilisation spécifiques.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

L'accès aux personnes présentes / aux animaux doit être restreint pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Précautions environnementales

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Consultez les instructions spécifiques à l'utilisation pour éliminer le produit et son emballage en toute sécurité.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans son emballage d'origine, à température ambiante. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Durée de conservation : 24 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les professionnels (y compris les industriels) désignent les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale.

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour le peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Veuillez noter que la valeur de référence européenne de 2 mg/m³ (STEL) pour l'acide phosphorique (n° CAS : 7664-38-2) a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides.

Les titres complets des normes EN mentionnées dans les sections où sont énumérées les mesures d'atténuation des risques doivent être indiqués dans la section 6 comme suit :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 14387 - Appareils de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés destinés à être utilisés comme composants remplaçables dans les appareils de protection respiratoire autonomes (RPD), à l'exception des appareils de sauvetage

EN 166 - Protection des yeux contre les produits chimiques

EN 14605 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements avec raccords étanches aux projections (type 4), y compris les articles protégeant uniquement certaines parties du corps (type PB [4]).

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 8

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Mida Chriox 5	
	Personril	
	Peracid Asepsis	
	Peracide	
	Albi Blan Professional	
	Blue Line Blanchiment Désinfectant	
	Mega 8 Blanchissant Détachant désinfectant	
	NESTOR Agent de Blanchiment Désinfectant	
	Phago'Germyl CIP	
	Bali	
	Symphonie Activateur	
	Techline Agent de Blanchiment Désinfectant	
	Oxybac 5	
	Oxybac GA	
	Mevibac S3	
	Peracide Gan 5	
	Oxybac H2O	
	Perac H2O	
	Oxydrink	
	Pearl Chemicals peracetic acid 5%	

	Peracide Gan H5	
	Star-Perox Water	
	Perac 5	
	Peroxybac GA	
	Perac GA	
	Serbonet Forte	
	Star-Perox PcTc	
	Sana Guard 3	
	San OxyBross	
	San OxyClean	
	RobOxy Active	
	San OxyRobot	
	San OxyDrink	
	San OxyWater	
	Oxy Brosse	
	Peracetic acid 5%	
	Perac 5S	
	IF Fulldes Oxy	
	Peal Chemicals peracetic acid 5	
	Perosan 5	
	Perapearl 5	
	FREEHYGIENE PAA5	
	Ox-San	
	Ox-virin	
	Synthevir	
	WTP PAA5+	
	Peroxi-gene PAA5+	

	HYDRO.CLEAN-SE+	
	Hydrex 7110+	
	Hydrex 4203+	
	FOSSE PERACETIC ACID 5+,	
	Lubrox P+	
	CSI Hydrex 7110+	
	Hydrosan Cinq	
	Celacide PAA5	
	Robo Brush	
	Mida Agriox 5	
	Caldic perazijnzuur 5CH	
	SynQ Red Des Oxi+	
	PeroxySa5	
	Perakyll 5	
	Perronac 5	
	Farnax Delta 5	
	Azliox 5	
	Ökoron 11	
	Antisept 32	
	HSHox5	
	LABAZ OXY CLEAN 5	
	AQUA-OXIDES LIGHT5	

	ALG 500	
	VITAFOR PERA	
	PERADOX 5	
	PRO CLEAN PA5	
	TOP CLEAN PA5	
	Peracid Asepsis Combo	
Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0008 1-8	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	4,9 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	23 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	8 % (p/p)
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0,48 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 9 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 9 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC 9

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-9

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 9

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 9**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	4,9 - 4,9 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	22,5 - 22,5 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	6,7 - 6,7 % (p/p)
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	7,68 - 7,68 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 9**

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 9

Mentions de danger	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H332: Nocif par inhalation. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P235: Tenir au frais. P260: Ne pas respirer les brouillards/vapeus/aérosols. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des vêtements de protection. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux/visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

	P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P391: Recueillir le produit répandu. P403: Stocker dans un endroit bien ventilé. P410: Protéger du rayonnement solaire. P420: Stocker séparément. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P501: Éliminer le récipient un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 9.1 : PT2 Nettoyage en place (CIP), dosage 0,25-2 % (v/v)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: spores bactériennes Nom commun: virus (activité virucide à spectre limité) Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie non alimentaire, industrie non liée à la santé (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Nettoyage en place Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction des caractéristiques du système. Utiliser à température ambiante Utilisation courante : 0,25 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres Utilisation spéciale : 2,0 % (v/v) contre les champignons après 15 minutes, 2 % (v/v) contre les spores bactériennes et 1 % (v/v) contre un spectre limité de virus après 5 minutes dans des conditions propres. Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 20 applications/jour

Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyage en place (CIP)

Mélange et chargement :

Ouvrir les conteneurs manuellement. Charger le produit dans le système de dosage de l'installation CIP.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Pré-nettoyer soigneusement le système. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Traiter les systèmes de tuyauterie et les équipements à l'aide d'un système de pompe de circulation, comme d'habitude dans un système CIP. Le produit est dosé automatiquement.

Le nettoyage des équipements peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne préjuge pas de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Prendre des mesures spécifiques pour réduire les risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Seuls le mélange et le chargement automatisés sont autorisés.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 9.2 : PT4 Nettoyage en place (CIP), dosage 0,25-2 % (v/v)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactériophages Nom commun: spores bactériennes Nom commun: virus Nom commun: bactéries Nom commun: champignons Nom commun: levures

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux Exploitations laitières : l'intérieur des systèmes de traite et des robots de traite Industrie laitière
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Nettoyage en place Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction des caractéristiques du système. Utilisation à température ambiante Utilisation courante PT4 Général : 0,25 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres*. Utilisation spéciale PT4 Général : 2,0 % (v/v) contre les champignons après 15 minutes, 2 % (v/v) contre les spores bactériennes et 1 % (v/v) contre les virus après 5 minutes dans des conditions propres*. Pour une utilisation dans les exploitations laitières et l'industrie laitière : Utilisation courante : 0,25 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions laitières. Utilisation spéciale : 2,0 % (v/v) contre les champignons après 15 minutes et contre les bactériophages à 0,3 % (v/v) après 5 minutes de contact dans des conditions laitières. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 20 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyage en place (CIP)

Mélange et chargement :

Ouvrir les conteneurs manuellement. Charger le produit dans le système de dosage de l'installation CIP.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Pré-nettoyer soigneusement le système. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Traiter les systèmes de tuyauterie et les équipements à l'aide d'un système de pompe de circulation, comme d'habitude dans un système CIP. Le produit est dosé automatiquement.

Le nettoyage des équipements peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit inutilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Seuls le mélange et le chargement automatisés sont autorisés.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques) conforme à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 30 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel médical/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 9

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consultez les instructions d'utilisation spécifiques.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

L'accès aux personnes présentes / aux animaux doit être restreint pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Précautions environnementales

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Consultez les instructions spécifiques à l'utilisation pour éliminer le produit et son emballage en toute sécurité.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans son emballage d'origine, à température ambiante. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

Durée de conservation : 15 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les professionnels (y compris les industriels) désignent les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale.

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour le peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Veuillez noter que la valeur de référence européenne de 2 mg/m³ (STEL) pour l'acide phosphorique (n° CAS : 7664-38-2) a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides.

Les titres complets des normes EN mentionnées dans les sections où sont énumérées les mesures d'atténuation des risques doivent être indiqués dans la section 6 comme suit :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 14387 - Appareils de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés destinés à être utilisés comme composants remplaçables dans les appareils de protection respiratoire autonomes (RPD), à l'exception des appareils de secours

EN 166 - Protection des yeux contre les produits chimiques

EN 14605 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements avec raccords étanches aux projections (type 4), y compris les articles protégeant uniquement certaines parties du corps (type PB [4]).

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 9

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Mida Chriox TS5	
	Peroxybac DC	
	Hydrosan CD	
	Celacide PAA5Trace	
	Brush CD	
	Mida Agriox TS5	
	SynQ Red Des OxiCD	
	PeroxySaCD	
	Perakyll CD	
	Perronac CD	
	Farnax Delta CD	
	Azliox CD	
	Oxy Brosse Cond	
	HSHoxCD	
	LABAZ OXY CLEAN	
	PERADOX CD	
	PRO CLEAN PACD	
	TOP CLEAN PACD	
Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0009 1-9	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	4,9 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	22,5 % (p/p)

Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	6,7 % (p/p)
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	7,68 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 10 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 10 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC 14

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-10

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 10

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 10**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,034 - 0,034 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	3,22 - 3,22 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	1,16 - 1,16 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance non active	67-63-0	200-661-7	0,9 - 0,9 % (p/p)
Acide phosphorique	acide phosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,23 - 0,23 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 10**

Type(s) de formulation	Lingettes imprégnées

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 10

Mentions de danger	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Conseils de prudence	P102: Tenir hors de portée des enfants. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P501: Éliminer le récipient un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 14.1 : PT2 désinfection des surfaces dures non poreuses, lingettes humides

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Petites surfaces dures non poreuses Institutions, lieux de travail, bâtiments, hôtels, hôpitaux, industrie non alimentaire (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques), entrepôts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Essuyage Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi Appliquer en essuyant
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 essuie-tout / 0,5 m^2 Utiliser à température ambiante. Utiliser contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions sales. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : Utilisateurs professionnels : jusqu'à 19 applications/jour. Grand public : jusqu'à 5 applications/jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	100 lingettes/paquet PET/PE flowpack blanc 12 PET / 100 PE avec couvercle, refermable. Taux d'imprégnation : 5,26 g/lingette (263 %) Lingettes : 200 x 200 mm dépliées ; 110 x 200 mm pliées ; 100 % PET ; 50 g ; couleur blanche

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Lingettes humides

Mélange et chargement :

Sans objet, le produit est prêt à l'emploi.

Application :

Essuyer la surface dure non poreuse à désinfecter, laisser agir pendant le temps de contact indiqué et laisser sécher. Veiller à bien humidifier la surface. Seules les lingettes humides sont efficaces.

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Aucun intervalle n'est nécessaire entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

Respecter les instructions d'utilisation.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Si un avis médical est nécessaire, ayez le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

Premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Lavez la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincez à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à retirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 14.2 – PT4 désinfection des surfaces dures non poreuses, lingettes humides

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur À l'intérieur. Petites surfaces dures non poreuses Cuisines industrielles, restaurants, industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Essuyage Description détaillée: Le produit est prêt à l'emploi. Appliquez en essuyant.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 essuie-tout / 0,5 m^2 Utiliser à température ambiante. Utilisation courante : contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions sales. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : Utilisateurs professionnels : jusqu'à 19 applications/jour. Grand public : jusqu'à 5 applications/jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	100 lingettes/paquet PET/PE flowpack blanc 12 PET / 100 PE avec couvercle, refermable. Taux d'imprégnation : 5,26 g/lingette (263 %) Lingettes : 200 x 200 mm dépliées ; 110 x 200 mm pliées ; 100 % PET ; 50 g ; couleur blanche

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Lingettes humides

Mélange et chargement :

Sans objet, le produit est prêt à l'emploi.

Application :

Essuyer la surface dure non poreuse à désinfecter, laisser agir pendant le temps de contact indiqué et laisser sécher. Veiller à bien humidifier la surface. Seules les lingettes humides sont efficaces.

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Les surfaces ou objets traités susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés à l'eau potable après la désinfection.

Aucun intervalle n'est requis entre les applications du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation de la surface traitée.

Respectez les instructions d'utilisation

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 0,5 m^2).

Veillez à ce que l'application soit effectuée dans des zones bien ventilées.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Si un avis médical est nécessaire, ayez le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Lavez la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincez à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à retirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 10

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consultez les instructions d'utilisation spécifiques.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

L'accès aux personnes présentes / aux animaux doit être restreint pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Précautions environnementales

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Consultez les instructions spécifiques à l'utilisation pour éliminer le produit et son emballage en toute sécurité.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans son emballage d'origine, à température ambiante. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

Durée de conservation : 12 mois

Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés/animaux domestiques.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les professionnels (y compris les industriels) désignent les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale.

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour le peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 2 mg/m³ (STEL) pour l'acide phosphorique (n° CAS : 7664-38-2) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides.

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 10

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Phago'wipes Spore	
	AIRANDE H2O2 Solution 3 Flow-Wipes	
	NOSO-WIPES 3.25%	
	Lingettes Multi-Prop H2O2	
Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0010 1-10	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,034 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	3,22 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	1,16 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance non active	67-63-0	200-661-7	0,9 % (p/p)
Acide phosphorique	acide phosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,23 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 11 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 11 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC 11

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-11

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 11

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 11**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	14,9 - 14,9 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	25,7 - 25,7 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	13,1 - 13,1 % (p/p)
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0,96 - 0,96 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 11**

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 11

Mentions de danger	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H311: Toxique par contact cutané. H332: Nocif par inhalation. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P235: Tenir au frais. P260: Ne pas respirer les brouillards/vapeus/aérosols. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des vêtements de protection. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux/visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P361 + P364: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P391: Recueillir le produit répandu. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P410: Protéger du rayonnement solaire. P420: Stocker séparément. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 11.1 : PT2 Nettoyage en place (CIP), dosage 0,05-1 % (v/v)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: Mycobactéries Nom commun: virus Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie non alimentaire, industrie non liée à la santé (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Nettoyage en place Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction des caractéristiques du système. Utiliser à température ambiante. Utilisation courante : 0,05 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres* et 15 minutes dans des conditions sales. Utilisations spéciales : 0,8 % (v/v) contre les champignons dans des conditions propres* et 1 % (v/v) dans des conditions sales après 15 minutes. À 1 % (v/v) contre les virus après 5 minutes, 0,1 % (v/v) contre les mycobactéries après 10 minutes dans des conditions propres*. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 20 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyage en place (CIP)

Mélange et chargement :

Ouvrir les conteneurs manuellement. Charger le produit dans le système de dosage de l'installation CIP.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Pré-nettoyer soigneusement le système. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Traiter les systèmes de tuyauterie et les équipements à l'aide d'un système de pompe de circulation, comme d'habitude dans un système CIP. Le produit est dosé automatiquement.

Le nettoyage des équipements peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Le mélange et le chargement ne peuvent être effectués que dans des locaux d'au moins 100 m^3.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques, conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente, pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques) conforme à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10, conforme à la norme EN 14387 ou équivalent, est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel médical/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 11.2 : PT4 Nettoyage en place (CIP) – dosage de 0,05 à 1 % (v/v)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: virus Nom commun: Mycobactéries Nom commun: spores bactériennes Nom commun: bactériophages Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux Exploitations laitières : l'intérieur des systèmes de traite et des robots de traite Industrie laitière Brasseries
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Nettoyage en place Description détaillée: Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction des caractéristiques du système. Utiliser à température ambiante. Utilisation courante PT4 Général : 0,05 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres* et 15 minutes dans des conditions sales. Pour les brasseries : Utilisation courante : contre les bactéries et les levures à 0,10 % (v/v) après 5 minutes dans des conditions propres*. Utilisation spéciale pour PT4 Général et Brasseries : 0,8 % (v/v) contre les champignons dans des conditions propres et 1 % (v/v) dans des conditions sales après 15 minutes de contact. À 1 % (v/v) contre les virus après 5 minutes, 0,1 % (v/v) contre les mycobactéries après 10 minutes dans des conditions propres*. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection.

	Pour une utilisation dans les exploitations laitières et l'industrie laitière : Utilisation courante : 0,1 % (v/v) contre les bactéries, les levures et les bactériophages après 5 minutes dans des conditions laitières. Utilisation spéciale : 1,0 % (v/v) contre les champignons et 0,4 % (v/v) contre les spores bactériennes après 15 minutes de contact dans des conditions laitières. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 20 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyage en place (CIP)

Mélange et chargement :

Ouvrir les conteneurs manuellement. Charger le produit dans le système de dosage de l'installation CIP.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Nettoyez soigneusement le système au préalable. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Traitez les systèmes de tuyauterie et les équipements à l'aide d'un système de pompe de circulation, comme d'habitude dans un système CIP. Le produit est dosé automatiquement.

Le nettoyage des équipements peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Le mélange et le chargement ne peuvent être effectués que dans des locaux d'au moins 100 m^3.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques, conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente, pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques) conforme à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Rincer les surfaces/équipements/tuyaux/machines traités à l'eau potable après l'application.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation 11.3 – PT2 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à basse pression, dosage 0,1-1,5 % (v/v)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: levures Nom commun: bactéries Nom commun: champignons Nom commun: Mycobactéries
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie non alimentaire, industrie non médicale (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques), entrepôts non alimentaires
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation à basse pression Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 l/m^2 Utiliser à température ambiante. Utilisation courante : contre les bactéries et les levures à 0,1 % (v/v) après 5 minutes de contact dans des conditions propres* et à 0,25 % (v/v) après 15 minutes dans des conditions sales. Utilisation spéciale : contre les champignons à 1,5 % (v/v) dans des conditions sales et à 1 % (v/v) dans des conditions propres* après 15 minutes de contact. Contre les mycobactéries à 0,1 % (v/v) après 10 minutes dans des conditions propres*. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation à basse pression

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Les petits récipients sont transférés manuellement dans des réservoirs ou des récipients de dilution, tandis que les grands récipients sont pompés dans des réservoirs à l'aide d'une pompe.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Appliquez le produit dilué sur la surface à désinfecter à l'aide d'un équipement de pulvérisation ou de moussage à basse pression. Lors de la désinfection, utilisez suffisamment de liquide pour que les surfaces restent complètement humides pendant la durée d'exposition requise. Les surfaces ou matériaux traités susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés abondamment à l'eau potable.

Le nettoyage des équipements peut être effectué à l'eau.

Entre l'application du produit biocide et la prochaine utilisation du produit, aucun intervalle n'est requis si l'EPI approprié est porté en fonction de l'utilisation du produit. Pour pouvoir réintégrer les lieux sans EPI, il convient de s'assurer que la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est inférieure à la valeur limite appropriée, c'est-à-dire inférieure à 1,25 mg/m3 (0,9 ppm) ou à une valeur de référence nationale inférieure pour le peroxyde d'hydrogène en suspension dans l'air, grâce à des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit inutilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Le mélange et le chargement ne peuvent être effectués que dans des locaux d'au moins 100 m^3.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Mélange et chargement manuels :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Application

Seule la pulvérisation horizontale et vers le bas est autorisée avec un pulvérisateur à lance (> 1 m).

Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire que des personnes soient présentes, elles doivent porter le même EPI que l'utilisateur professionnel.

Ne pas appliquer dans des pièces de moins de 100 m^3.

Pour la réentrée, la limite inférieure d'AECinhalation de 0,5 mg d'acide peracétique/m^3 et 1,25 mg de peroxyde d'hydrogène/m^3 ou les valeurs de référence nationales inférieures pertinentes doivent être garanties par des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

Protection respiratoire si nécessaire : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme à la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Utilisation courante (dilution à 0,1 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥ 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥ 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥10 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥10 ACH : aucun EPR n'est nécessaire.

Utilisation courante (dilution à 0,25 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et une ventilation de 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et une ventilation de 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 20 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et une ventilation de 10 ACH ou ≥ 300 m^3 et une ventilation de 3 ACH : L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et avec une ventilation de 10 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Utilisation spéciale (dilution à 1 % (v/v)) :

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 100 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH ou 300 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 3 ACH.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation 10 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 20 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et avec une ventilation de 10 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Utilisation spéciale (dilution à 1,5 % (v/v)) :

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 300 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 est obligatoire.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

Utilisation 11.4 – PT2 Désinfection d'objets et d'équipements par immersion, dosage > 0,1-1,5 % (v/v)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: champignons Nom commun: Mycobactéries Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie non alimentaire, industrie non médicale (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques), entrepôts non alimentaires
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage Description détaillée:

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction de la taille du bain d'immersion (1 à 25 l) Utiliser à température ambiante. Utilisation courante : contre les bactéries et les levures à 0,1 % (v/v) après 5 minutes de contact dans des conditions propres* et à 0,25 % (v/v) après 15 minutes dans des conditions sales. Utilisation spéciale : contre les champignons à 1 % (v/v) dans des conditions propres* et à 1,5 % (v/v) dans des conditions sales après 15 minutes de contact. Contre les mycobactéries à 0,1 % (v/v) après 10 minutes dans des conditions propres*. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : Utilisation courante : jusqu'à 15 applications/jour Utilisation spéciale : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Désinfection d'objets par immersion

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Transférer la quantité requise de produit dans le bain d'immersion et ajouter de l'eau.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Plonger les objets dans le bain de trempage pendant la durée de contact requise. Le bain de désinfection (liquide) ne peut être utilisé qu'une seule fois et doit être remplacé après chaque utilisation.

Les objets traités susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés abondamment à l'eau potable.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Le mélange et le chargement ne peuvent être effectués que dans des locaux d'au moins 100 m^3.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques et conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Application (trempage) (1,5 % (v/v))

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire que des personnes présentes restent sur place, elles doivent porter le même EPI que l'utilisateur professionnel.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.5. **Description de l'utilisation**

Tableau 5

Utilisation 11.5 – PT4 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à basse pression, dosage 0,1-1,5 % (v/v)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: spores bactériennes Nom commun: bactériophages Nom commun: Mycobactéries Nom commun: champignons Nom commun: levures Nom commun: bactéries
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux Exploitations laitières : l'intérieur des systèmes de traite et des robots de traite Industrie laitière Brasseries
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: - Pulvérisation à basse pression Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 l/m^2 Utiliser à température ambiante. Utilisation courante PT4 Généralités : contre les bactéries et les levures à 0,1 % (v/v) après 5 minutes dans des conditions propres* et à 0,25 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 15 minutes dans des conditions sales. Pour les brasseries : Utilisation courante : 0,2 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions propres*. Utilisation spéciale PT4 Général et brasseries : Contre les champignons à 1,5 % (v/v) dans des conditions sales et à 1 % (v/v) dans des conditions propres* après 15 minutes de contact. À 0,1 % (v/v) contre les mycobactéries après 10 minutes dans des conditions propres*. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection.

	Pour une utilisation dans les exploitations laitières et l'industrie laitière : Utilisation courante : 0,1 % (v/v) contre les bactéries, les levures et les bactériophages après 5 minutes dans des conditions laitières. Utilisation spéciale : 1,0 % (v/v) contre les champignons et à 0,4 % (v/v) contre les spores bactériennes après 15 minutes de contact dans des conditions laitières. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.5.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation à basse pression

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Les petits récipients sont transférés manuellement dans des réservoirs ou des récipients de dilution, tandis que les grands récipients sont pompés dans des réservoirs à l'aide d'une pompe.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Appliquer le produit dilué sur la surface à désinfecter en moussant ou en pulvérisant à l'aide d'un équipement de moussage ou de pulvérisation à basse pression. Lors de la désinfection, utiliser suffisamment de liquide pour que les surfaces restent humides pendant la durée d'exposition requise. Les surfaces ou matériaux traités susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés abondamment à l'eau potable.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Entre l'application du produit biocide et la prochaine utilisation du produit, aucun intervalle n'est nécessaire si l'EPI approprié est porté en fonction de l'utilisation du produit. Pour pouvoir réintégrer les lieux sans EPI, il convient de s'assurer que la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est inférieure à la valeur limite appropriée, c'est-à-dire inférieure à 1,25 mg/m3 (0,9 ppm) ou à une valeur de référence nationale inférieure pour le peroxyde d'hydrogène dans l'air, grâce à des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

4.5.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Le mélange et le chargement ne peuvent être effectués que dans des locaux d'au moins 100 m^3.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de protections oculaires (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans des locaux d'une superficie > 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Application

Seule la pulvérisation horizontale et vers le bas est autorisée avec un pulvérisateur à lance (> 1 m). Ne pas utiliser à proximité du bétail.

Utiliser uniquement dans des locaux d'élevage vides.

Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire que des personnes soient présentes, elles doivent porter le même EPI que l'utilisateur professionnel.

Ne pas appliquer dans des pièces de moins de 100 m^3.

Pour la réentrée, la limite inférieure de l'AECinhalation de 0,5 mg d'acide peracétique/m^3 et de 1,25 mg de peroxyde d'hydrogène/m^3 ou les valeurs de référence nationales inférieures pertinentes doivent être garanties par des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

Protection respiratoire si nécessaire : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme à la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Utilisation courante (dilution à 0,1 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥ 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥ 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥10 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥10 ACH : aucun EPR n'est nécessaire.

Utilisation courante (dilution à 0,2 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation ≥ 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 20 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et avec une ventilation ≥ 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m³ et avec une ventilation ≥ 10 ACH ou ≥ 300 m³ et une ventilation ≥ 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m³ et avec une ventilation ≥ 10 ACH : aucun EPR n'est nécessaire.

Utilisation courante (dilution à 0,25 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m³ et avec une ventilation ≥ 3 ACH ou ≥ 300 m³ et une ventilation ≥ 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 20 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m³ et avec une ventilation ≥ 10 ACH ou ≥ 300 m³ et une ventilation ≥ 3 ACH : L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m³ et avec une ventilation ≥10 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Utilisation spéciale (dilution à 1 % (v/v)) :

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques et conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 100 m³ avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH ou 300 m³ avec un taux de ventilation d'au moins 3 ACH.

Dans les pièces ≥ 100 m³ et ventilation 10 ACH ou ≥ 300 m³ et ventilation 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 20 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m³ et avec une ventilation de 10 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Utilisation spéciale (dilution à 1,5 % (v/v)) :

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 300 m³ avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques et conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 est obligatoire.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.5.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.5.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.5.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.6. **Description de l'utilisation**

Tableau 6

Utilisation 11.6 – PT4 Désinfection d'objets et d'équipements par immersion, dosage 0,1-1,5 % (v/v) - Meta SPC 11

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: Mycobactéries Nom commun: spores bactériennes Nom commun: bactériophages
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux Exploitations laitières : l'intérieur des systèmes de traite et des robots de traite Industrie laitière Brasseries
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: - Trempage Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction de la taille du bain d'immersion (1 à 25 l) Utiliser à température ambiante. Utilisation courante PT4 Général : contre les bactéries et les levures à 0,1 % (v/v) après 5 minutes dans des conditions propres* et à 0,25 % (v/v) après 15 minutes dans des conditions sales. Pour les brasseries : Utilisation courante : 0,2 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions propres. Utilisation spéciale PT4 Général et brasseries : contre les champignons à 1 % (v/v) dans des conditions propres et à 1,5 % (v/v) dans des conditions sales après 15 minutes de contact. À 0,1 % (v/v) contre les mycobactéries après 10 minutes dans des conditions propres. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection

	Pour une utilisation dans les exploitations laitières et l'industrie laitière : Utilisation courante : 0,1 % (v/v) contre les bactéries, les levures et les bactériophages après 5 minutes dans des conditions laitières. Utilisation spéciale : 1,0 % (v/v) contre les champignons après et à 0,4 % (v/v) contre les spores bactériennes après 15 minutes de contact et dans des conditions laitières. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : Utilisation courante : jusqu'à 15 applications/jour. Utilisation spéciale : 1 application/jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.6.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Désinfection d'objets par immersion

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Transférer la quantité requise de produit dans le bain d'immersion et ajouter de l'eau.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection. Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Plonger les objets dans le bain de trempage pendant la durée de contact requise. Le bain de désinfection (liquide) ne peut être utilisé qu'une seule fois et doit être remplacé après chaque utilisation.

Les objets traités susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés soigneusement à l'eau potable.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.6.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Prendre des mesures spécifiques pour réduire les risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Le mélange et le chargement ne peuvent être effectués que dans des locaux d'au moins 100 m^3.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 conforme à la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Mélange et chargement manuels :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit. offrant un facteur de protection d'au moins

Utilisation spéciale (dilution à 1-1,5 % (v/v)) :

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques et conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire que des personnes présentes, porter le même EPI que l'utilisateur professionnel.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.6.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.6.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.6.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 11

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consultez les instructions d'utilisation spécifiques.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

L'accès aux personnes présentes / aux animaux doit être restreint pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Précautions environnementales

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Consultez les instructions spécifiques à l'utilisation pour éliminer le produit et son emballage en toute sécurité.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans son emballage d'origine, à température ambiante. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

Durée de conservation : 9 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les professionnels (y compris les industriels) désignent les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale.

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m^3 pour le peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Veuillez noter que la valeur de référence européenne de 2 mg/m^3 (STEL) pour l'acide phosphorique (n° CAS : 7664-38-2) a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides.

Les titres complets des normes EN mentionnées dans les sections où sont énumérées les mesures d'atténuation des risques doivent être indiqués dans la section 6 comme suit :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 14387 - Appareils de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés destinés à être utilisés comme composants remplaçables dans les appareils de protection respiratoire autonomes (RPD), à l'exception des appareils de sauvetage

EN 166 - Protection des yeux contre les produits chimiques

EN 14605 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements avec raccords étanches aux projections (type 4), y compris les articles protégeant uniquement certaines parties du corps (type PB [4]).

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 11

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Mida Chriox 15	
	Puresan Asepsis	
	Pearl Chemicals peracetic acid 15	
	Perosan 15	
	PERAPEARL15	
	FREEHYGIENE PAA15	
	Peracetic acid 15 % Caldic	
	WTP PAA15+	
	Peroxi-gene PAA15+	
	FOSSE PERACETIC ACID 15+	
	Hydrosan Stabil	
	Celacide PAA15	
	Brush 15	
	Mida Agriox 15	
	Caldic perazijnzuur 15CH	
	SynQ Red Des OxiStrong	
	PeroxySa15	

Perronac 15	
Farnax Delta 15	
Azliox 15	
Oxy Brosse 15	
Ökoron 12	
Antisept 33	
Foodclean Des 43	
Foodclean Des 47	
HSHox15	
LABAZ OXY CLEAN 15	
AQUA-OXIDES SUPER 15	
ALG 600	
VITA-DIS PERA	
PERADOX 15	
PRO CLEAN PA15	
TOP CLEAN PA15	
Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0011 1-11

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	14,9 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	25,7 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	13,1 % (p/p)
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0,96 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 12 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 12 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC 12

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-12

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 12

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 12**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	15 - 15 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	20,6 - 20,6 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	18,2 - 18,2 % (p/p)
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0,96 - 0,96 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 12**

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 12

Mentions de danger	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H311: Toxique par contact cutané. H332: Nocif par inhalation. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P235: Tenir au frais. P260: Ne pas respirer les brouillards/vapeus/aérosols. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des vêtements de protectiondes vêtements de protection. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux/visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON /un médecin. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P361 + P364: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P391: Recueillir le produit répandu. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P410: Protéger du rayonnement solaire. P420: Stocker séparément. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P501: Éliminer le récipient un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 12.1 : PT2 Nettoyage en place (CIP) – dosage de 0,04 à 1,5 % (v/v)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: spores bactériennes

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie non alimentaire, industrie non liée aux soins de santé (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Nettoyage en place Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction des caractéristiques du système. Utilisation courante : 0,04 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes à 20 °C dans des conditions propres* et sales. Utilisations spéciales : — 1 % (v/v) contre les champignons après 15 minutes dans des conditions propres* et sales — contre les spores bactériennes à 1 % (v/v) après 10 minutes de contact à 60 °C et à 1,5 % (v/v) après 15 minutes à 40 °C dans des conditions propres* et sales * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 20 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyage en place (CIP)

Mélange et chargement :

Ouvrir les conteneurs manuellement. Charger le produit dans le système de dosage de l'installation CIP.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Nettoyez soigneusement le système au préalable. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Traitez les systèmes de tuyauterie et les équipements à l'aide d'un système de pompe de circulation, comme d'habitude dans un système CIP. Le produit est dosé automatiquement.

Le nettoyage des équipements peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit inutilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Prendre des mesures spécifiques pour réduire les risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Le mélange et le chargement ne peuvent être effectués que dans des locaux d'au moins 100 m^3.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 12.2 : PT4 Nettoyage en place (CIP), dosage 0,04-1,5 % (v/v)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: spores bactériennes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Nettoyage en place Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: en fonction des caractéristiques du système. Utilisation courante : 0,04 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes de contact dans des conditions propres* et sales à 20 °C. Utilisation spéciale : — 1 % (v/v) contre les champignons après 15 minutes de contact à 20 °C dans des conditions propres* et sales — contre les spores bactériennes à 1 % (v/v) après 10 minutes de contact à 60 °C et à 1,5 % (v/v) après 15 minutes à 40 °C dans des conditions propres* et sales * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 20 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyage en place (CIP)

Mélange et chargement :

Ouvrir les conteneurs manuellement. Charger le produit dans le système de dosage de l'installation CIP.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Pré-nettoyer soigneusement le système. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Traiter les systèmes de tuyauterie et les équipements à l'aide d'un système de pompe de circulation, comme d'habitude dans un système CIP. Le produit est dosé automatiquement.

Le nettoyage des équipements peut être effectué à l'eau.

Entre l'application du produit biocide et la prochaine utilisation du produit, aucun intervalle n'est nécessaire si l'EPI approprié est porté en fonction de l'utilisation du produit. Pour pouvoir réintégrer les lieux sans EPI, il convient de s'assurer que la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est inférieure à la valeur limite appropriée, c'est-à-dire inférieure à 1,25 mg/m3 (0,9 ppm) ou à une valeur de référence nationale inférieure pour le peroxyde d'hydrogène dans l'air, à l'aide de mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Le mélange et le chargement ne peuvent être effectués que dans des locaux d'au moins 100 m^3.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques, conformes aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente, pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection contre les produits chimiques) conforme à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10, conforme à la norme EN 14387 ou équivalent, est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Rincer les surfaces/équipements/tuyaux/machines traités à l'eau potable après application.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation 12.3 – PT2 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à basse pression, dosage 0,05-2 % (v/v)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: spores bactériennes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie non alimentaire, industrie non médicale (par exemple, produits pharmaceutiques, cosmétiques)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation à basse pression Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 l/m^2 Utilisation courante : 0,05 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres* et sales à 20 °C. Utilisations spéciales : — 2 % (v/v) contre les champignons après 15 minutes à 20 °C dans des conditions propres* et sales. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation à basse pression

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Les petits récipients sont transférés manuellement dans des réservoirs ou des récipients de dilution, tandis que les grands récipients sont pompés dans des réservoirs à l'aide d'une pompe.

Application :

Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux au préalable.

Appliquer le produit dilué sur la surface à désinfecter en moussant ou en pulvérisant à l'aide d'un équipement de moussage ou de pulvérisation à basse pression. Lors de la désinfection, utiliser suffisamment de liquide pour que les surfaces restent complètement humides pendant la durée d'exposition requise. Les surfaces ou matériaux traités susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés abondamment à l'eau potable.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Entre l'application du produit biocide et la prochaine utilisation du produit, aucun intervalle n'est nécessaire si l'EPI approprié est porté en fonction de l'utilisation du produit. Pour pouvoir réintégrer les lieux sans EPI, il convient de s'assurer que la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air est inférieure à la valeur limite appropriée, c'est-à-dire inférieure à 1,25 mg/m3 (0,9 ppm) ou à une valeur de référence nationale inférieure pour le peroxyde d'hydrogène en suspension dans l'air, grâce à des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Le mélange et le chargement ne peuvent être effectués que dans des locaux d'au moins 100 m^3.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Mélange et chargement manuels :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Application

Seule la pulvérisation horizontale et vers le bas est autorisée avec un pulvérisateur à lance (> 1 m). Ne pas appliquer dans des pièces de moins de 100 m^3.

Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire d'être présent pour les personnes présentes, porter le même EPI que l'utilisateur professionnel

Pour la réentrée, la limite inférieure de l'AECinhalation de 0,5 mg d'acide peracétique/m^3 et 1,25 mg de peroxyde d'hydrogène/m^3 ou les valeurs de référence nationales inférieures pertinentes doivent être garanties par des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

Protection respiratoire si nécessaire : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme à la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Utilisation courante (dilution à 0,05 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥ 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥ 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥10 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥3 ACH : aucun EPR n'est nécessaire.

Utilisation spéciale (dilution à 1 % (v/v)) :

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 100 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH ou de 300 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 3 ACH.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 ou 20 est obligatoire.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et avec une ventilation de 10 ACH ou ≥ 300 m^3 et avec une ventilation de 3 ACH : L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 20 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et avec une ventilation de 10 ACH : L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Utilisation spéciale (dilution à 1,5 % (v/v)) :

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 300 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 est obligatoire.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Utilisation spéciale (dilution à 2 % (v/v)) :

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 300 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 est obligatoire.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

Utilisation 12.4 – PT4 désinfection des surfaces dures non poreuses, pulvérisation à basse pression, dosage 0,05-2 % (v/v)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: spores bactériennes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Industrie alimentaire, des boissons et des aliments pour animaux
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation à basse pression Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,25 l/m² Utilisation courante : 0,05 % (v/v) contre les bactéries et les levures après 5 minutes dans des conditions propres* et sales à 20 °C. Utilisations spéciales : — contre les champignons à 2 % (v/v) après 15 minutes de contact dans des conditions propres* et sales à 20 °C. * Les surfaces doivent être nettoyées avant la désinfection. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : 1 application/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pulvérisation à basse pression

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Les petits récipients sont transférés manuellement dans des réservoirs ou des récipients de dilution, tandis que les grands récipients sont pompés dans des réservoirs à l'aide d'une pompe.

Application :

Pour une utilisation dans des conditions propres, les surfaces doivent être pré-nettoyées avant la désinfection.

Nettoyer soigneusement les surfaces et les matériaux. Tout détergent utilisé pour le nettoyage doit être rincé à l'eau claire. Éliminer l'excès d'eau.

Appliquer le produit dilué sur la surface à désinfecter en moussant ou en pulvérisant à l'aide d'un équipement de moussage ou de pulvérisation à basse pression. Lors de la désinfection, utiliser suffisamment de liquide pour que les surfaces restent complètement humides pendant la durée d'exposition requise. Les surfaces ou matériaux traités susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, des boissons et leurs ingrédients doivent être rincés abondamment à l'eau potable.

Le nettoyage des équipements peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit inutilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Le mélange et le chargement ne peuvent être effectués que dans des locaux d'au moins 100 m^3.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Mélange et chargement manuels :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 selon la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EIR prescrit.

Application

Seule la pulvérisation horizontale et vers le bas est autorisée avec un pulvérisateur à lance (> 1 m). Ne pas utiliser à proximité du bétail.

Utiliser uniquement dans des locaux d'élevage vides.

Tenir les personnes non protégées à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. S'il est nécessaire qu'une personne soit présente, porter le même EPI que l'utilisateur professionnel.

Ne pas appliquer dans des pièces de moins de 100 m^3.

Pour la réentrée, la limite inférieure d'AECinhalation de 0,5 mg d'acide peracétique/m^3 et 1,25 mg de peroxyde d'hydrogène/m^3 ou les valeurs de référence nationales inférieures pertinentes doivent être garanties par des mesures techniques et organisationnelles (par exemple, capteur, période de ventilation définie).

Protection respiratoire si nécessaire : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme à la norme EN 14387 ou équivalent est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPI prescrit.

Utilisation courante (dilution à 0,05 % (v/v)) :

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥ 3 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥ 1 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 4 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation ≥10 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation ≥3 ACH : aucun EPR n'est nécessaire.

Utilisation spéciale (dilution à 1 % (v/v)) :

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 100 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH ou 300 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 3 ACH.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 ou 20 est obligatoire.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Dans les pièces ≥ 100 m^3 et ventilation 10 ACH ou ≥ 300 m^3 et ventilation 3 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 20 est obligatoire.

Dans les pièces ≥ 300 m^3 et ventilation 10 ACH : l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) avec un APF d'au moins 10 est obligatoire.

Utilisation spéciale (dilution à 1,5 % (v/v)) :

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 300 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10 est obligatoire.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Utilisation spéciale (dilution à 2 % (v/v)) :

Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.

Appliquer uniquement dans des pièces d'au moins 300 m^3 avec un taux de ventilation d'au moins 10 ACH.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 20 est obligatoire.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.5. **Description de l'utilisation**

Tableau 5

Utilisation 12.5 – PT2 Désinfection du linge dans les machines à laver

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: champignons Nom commun: virus Nom commun: Mycobactéries
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection du linge pour les hôpitaux, les institutions et les hôtels

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dosage dans le système Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 4-5 l d'eau à la concentration d'utilisation / kg de linge — Lavage principal : 10 minutes à 70 °C, rapport de liquide 1:4 — 0,12 g/l Majestic excellent + 0,9 ml/l formule 652 contre les bactéries, les levures, les mycobactéries et les champignons — 0,12 g/l Majestic excellent + 2,0 ml/l formule 652 contre les virus — Prélavage : 5 minutes à 20 °C et lavage principal : 10 minutes à 60 °C, rapport de liquide 1:5 — 0,12 g/l Select Power + 1,0 ml/l formule 652 contre les bactéries, les levures, les mycobactéries et les champignons — 0,12 g/l Select Power + 1,8 ml/l formule 652 contre les virus — Lavage principal : 15 minutes à 40 °C, rapport de liquide 1:5 — 4 g/l Selox micran + 6 ml/l formule 652 contre les bactéries, les levures, les virus et les mycobactéries — Prélavage : 5 minutes à 20 °C et lavage principal : 10 minutes à 60 °C, rapport de liquide 1:4 — 0,5 g/l de PureSan Power + 0,25 ml/l de PureSan Ultra + 1,5 ml/l de formule 652 contre les bactéries, les levures, les mycobactéries, les champignons et les virus — Prélavage : 5 minutes à 20 °C et lavage principal : 10 minutes à 60 °C, rapport liquide/linge de 1:4 — 0,25 ml/l d'Osmaflux Solis + 1,33 ml/l de formule 652 contre les bactéries, les levures, les mycobactéries, les champignons et les virus Nombre et fréquence des applications: Fréquence : — Lavage des rues : jusqu'à 1 200 applications/jour (automatique) — Machines à laver à tambour : jusqu'à 24 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD bleu de 10, 20, 30, 60 et 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC en PEHD blanc opaque de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut, PEHD) et robinet (bas, PEHD)

4.5.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Désinfection du linge

Mélange et chargement :

Ouvrir les récipients manuellement. Charger le produit dans le système de dosage de la machine à laver.

Application :

Dosage automatique dans la machine à laver, pendant le cycle de lavage principal, lorsque la température requise est atteinte. Respecter le temps de contact requis à la température correspondante.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est nécessaire entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

4.5.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Le port des équipements de protection individuelle suivants est obligatoire. Cela ne porte pas préjudice à l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail :

Protection des mains : gants en PVC/caoutchouc nitrile résistants aux produits chimiques (conformes à la norme européenne EN 374 ou équivalente). Épaisseur : 0,4 mm. Temps de pénétration : >480 min (niveau 6). Le choix de gants spécifiques pour une application et une durée d'utilisation données dans une zone de travail doit également tenir compte d'autres facteurs liés à l'espace de travail, tels que (mais sans s'y limiter) : les autres produits chimiques susceptibles d'être utilisés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perçages, habileté, protection thermique) et les instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver toujours les mains après avoir manipulé le produit.

Ne jamais remettre le produit inutilisé dans son récipient d'origine.

Lors de la manipulation du produit, éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Appliquer des mesures spécifiques d'atténuation des risques pour la santé humaine :

Mélange et chargement :

Tenir les personnes non protégées à l'écart pendant le mélange et le chargement.

Le mélange et le chargement ne peuvent être effectués que dans des locaux d'au moins 100 m^3.

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le port de lunettes de protection (lunettes de protection contre les produits chimiques) conformes à la norme EN166 ou équivalente est obligatoire pendant la manipulation du produit.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 4) conforme à la norme EN 14605 ou équivalente, imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Mélange et chargement automatisés dans une pièce de plus de 100 m^3 :

L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection d'au moins 10, conforme à la norme EN 14387 ou équivalent, est obligatoire. Au minimum, un appareil respiratoire à adduction d'air purifié avec casque, cagoule ou masque (TH1 ou TM1), ou un demi-masque ou un masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (le type de filtre (lettre de code, couleur) doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). L'utilisateur doit être formé à l'utilisation correcte de l'EPR prescrit.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.5.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Retirer ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin :

Prendre les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Informations destinées au personnel médical/médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet vers le médecin en cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations destinées au personnel de santé/médecin : mettre en place les mesures de réanimation nécessaires, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.5.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Collectez tous les déchets dans des conteneurs adaptés et étiquetés, puis éliminez-les conformément à la législation locale.

4.5.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 12

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consultez les instructions d'utilisation spécifiques.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

L'accès aux personnes présentes / aux animaux doit être restreint pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Précautions environnementales

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Consultez les instructions spécifiques à l'utilisation pour éliminer le produit et son emballage en toute sécurité.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans son emballage d'origine, à température ambiante. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Durée de conservation : 24 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les professionnels (y compris les industriels) désignent les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale.

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m^3 pour le peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Veuillez noter que la valeur de référence européenne de 2 mg/m^3 (STEL) pour l'acide phosphorique (n° CAS : 7664-38-2) a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides.

Les titres complets des normes EN mentionnées dans les sections où sont énumérées les mesures d'atténuation des risques doivent être indiqués dans la section 6 comme suit :

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 14387 - Appareils de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés destinés à être utilisés comme composants remplaçables dans les appareils de protection respiratoire autonomes (RPD), à l'exception des appareils de sauvetage

EN 166 - Protection des yeux contre les produits chimiques

EN 14605 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements avec raccords étanches aux projections (type 4), y compris les articles offrant une protection uniquement à certaines parties du corps (type PB [4]).

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 12

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Peracid Forte	
	Ultimate Forte	
	Peracid Forte Combo	
	Sanoxy Forte Combo	
Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0012 1-12	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	15 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	20,6 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	18,2 % (p/p)
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0,96 % (p/p)

Chapitre 1. MÉTA-RCP 13 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. **Méta-RCP 13 identificateur**

Identificateur	Meta SPC: Meta SPC 13

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-13

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP03: Hygiène vétérinaire

Chapitre 2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 13

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 13**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,019 - 0,019 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	1,05 - 1,05 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	2 - 2 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 13**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 13

Mentions de danger	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Conseils de prudence	P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P501: Éliminer le contenu un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P501: Éliminer le récipient un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 13.1 – PT3 Trempage des trayons après la traite

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Désinfection des trayons après la traite par trempage Exploitations laitières
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage manuel à l'aide d'une tasse à tremper Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 5 ml par animal et par traitement, avec un temps de contact de 5 minutes et une température de 30 °C. Le produit est prêt à l'emploi. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : jusqu'à 3 applications/jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipients en PEHD de 10 à 25 à 220 litres avec bouchons à vis ventilés IBC de 1 000 litres avec bouchon à vis (haut) et robinet (bas)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Trempage des trayons après la traite

Mélange et chargement :

Le produit est prêt à l'emploi. Une tasse à trempage anti-déversement doit être utilisée pour le trempage manuel des trayons.

Le produit doit être porté à une température supérieure à 20 °C avant utilisation. Le réservoir inférieur est rempli avec le produit prêt à l'emploi et la tasse à trempage est vissée sur le dessus. Presser le réservoir inférieur pour faire passer le désinfectant dans le réservoir supérieur afin de s'assurer qu'il est suffisamment rempli avant le trempage.

Application :

Tremper chaque trayon dans le réservoir supérieur du gobelet de trempage après la traite. Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la prochaine traite.

S'assurer que toute la longueur du trayon (3 à 5 cm) est immergée dans le désinfectant.

Ajoutez du désinfectant frais si nécessaire. Laissez agir pendant le temps de contact indiqué en maintenant les animaux debout.

Après la désinfection, videz le réservoir et nettoyez le réservoir et la tasse à tremper en les rinçant à l'eau.

Le nettoyage de l'équipement peut être effectué à l'eau.

Aucun intervalle n'est requis entre l'application du produit biocide ou entre l'application et la prochaine utilisation du produit.

Voir la section 6 pour les titres complets de la norme européenne et de la directive du Conseil.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Instructions de premiers secours

EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

Chapitre 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 13

5.1. **Consignes d'utilisation**

Consultez les instructions d'utilisation spécifiques.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

L'accès aux personnes présentes / aux animaux doit être restreint pendant l'application.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Précautions environnementales

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Consultez les instructions spécifiques à l'utilisation pour éliminer le produit et son emballage en toute sécurité.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans son emballage d'origine, à température ambiante. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

Durée de conservation : 12 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les professionnels (y compris les industriels) désignent les professionnels formés si cela est requis par la législation nationale.

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour le peroxyde d'hydrogène (n° CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Veuillez tenir compte de la valeur de référence européenne de 2 mg/m³ (STEL) pour l'acide phosphorique (n° CAS : 7664-38-2) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques liés à la famille de produits biocides.

Chapitre 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 13

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Mida Agri 833 PO	
Numéro de l'autorisation	EU-0035834-0013 1-13	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide peracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,019 % (p/p)
Peroxyde d'hydrogène		Substance non active	7722-84-1	231-765-0	1,05 % (p/p)
Acide acétique	Acide éthanoïque	Substance non active	64-19-7	200-580-7	2 % (p/p)